

AR Prefecture

047-200020550-20230620-DL2023_12-DE
Reçu le 27/06/2023

SMICT  M
lot-garonne-baïse



RAPPORT ANNUEL 2022

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

AVANT-PROPOS

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT 4

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB 5

1. LES MISSIONS.....	5
2. L'ORGANISATION TERRITORIALE.....	6
3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION.....	7
4. LES RESSOURCES HUMAINES.....	8
5. LES OBJECTIFS NATIONAUX DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	9
6. LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	9

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS 16

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	17
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES.....	20
3. LES DÉCHETS VERTS.....	25
4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC).....	27
5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE.....	29
6. BILAN.....	35

CHAPITRE 3 :

LA SITUATION FINANCIÈRE..... 37

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	37
2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES.....	42
3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS.....	44
4. MONTANT ANNUEL 2022 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾ ...45	45

CHAPITRE 4 :

PROSPECTIVES 2023 46

AVERTISSEMENT

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2022 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

EDITO DU PRÉSIDENT

En 2022, le SMICTOM LGB a poursuivi ses actions, au côté de tous les acteurs, en faveur de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets. L'objectif collectif principal étant de réduire la quantité des ordures ménagères résiduelles (poubelle noire) afin de maîtriser les coûts de traitement des déchets.

Cette volonté forte s'est traduite notamment par le développement de la communication et de la sensibilisation, la poursuite de l'accompagnement des habitants dans la gestion de proximité des biodéchets et la mise en place de la simplification du geste de tri au 1^{er} janvier 2023.

Enfin, suite aux réflexions menées sur les évolutions de collecte, le comité syndical a validé le 16 décembre 2022, l'harmonisation et le déploiement progressif des collectes des ordures ménagères en point d'apport volontaire en remplacement du mode actuel. Ces adaptations permettront d'optimiser le service au regard des contraintes réglementaires et de l'augmentation des coûts du service de gestion des déchets.

L'année 2022 a également été marquée par une diminution de la production des déchets: par rapport à 2021, -9kg/hab./an d'ordures ménagères résiduelles et -24kg/hab./an de déchets collectés en déchèterie.

Ensemble, continuons d'agir pour réduire et mieux valoriser nos déchets.

Alain LORENZELLI
Président du SMICTOM LGB

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB

1. LES MISSIONS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Prend en charge les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers
- Déchets recyclables qui, une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables ont été transférés au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).



LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Assure l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire syndical.

Ces espaces clos et gardiennés sont aménagés pour réceptionner les déchets occasionnels des usagers qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères résiduelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, végétaux, gravats...)

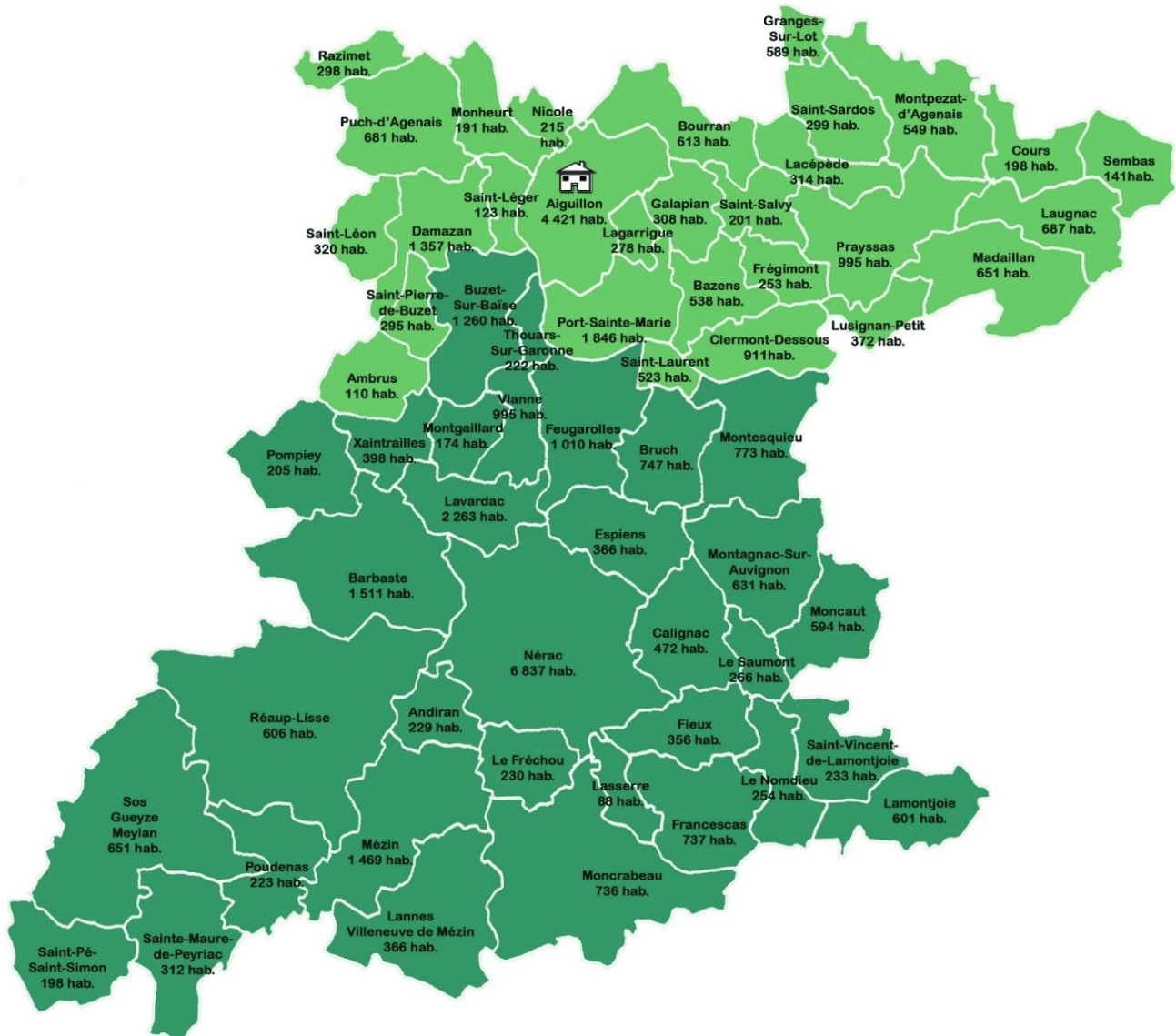


LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Mène des actions permettant de promouvoir les gestes pour réduire la production des déchets, sur la nécessité de les trier et de les valoriser :

- Sensibilisation du public avec des actions de proximité
- Interventions en milieu scolaire
- Participations à diverses manifestations publiques

2. L'ORGANISATION TERRITORIALE



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas - 18 277 hab.
- Albret Communauté - 26 013 hab.
- Siège du SMICTOM LGB

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

62 communes
44 290 habitants
1 122 Km²
39 hab./Km²

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
ALBRET COMMUNAUTE	33	26 013	26 962	741,7	35
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	29	18 277	18 746	380,6	48
Total	62	44 290	45 708	1 122,3	40

Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB

(Source INSEE: Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2022 – Référence statistique 2019)

3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION

➔ LE COMITÉ SYNDICAL

Le SMICTOM LGB est administré par un comité syndical composé de 24 délégués titulaires et de 24 membres suppléants désignés par les communautés de communes adhérentes.

Il élit parmi ses membres le bureau syndical, définit la politique du Syndicat, vote le budget et décide des travaux.

Chacune de ses décisions fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

La liste des délégués est la suivante :

Délégués désignés par Albret Communauté		Délégués désignés par la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Paulette LABORDE	Francis MALISANI	Jean-Pierre GENTILLET	Viviane BERNEDE
Valérie TONIN	Jean-Paul LABAT	Alain PALADIN	Alain MOULUCOU
Joël CHRÉTIEN	Nicolas CHOISNEL	Georges LEBON	Olivier REYNES
Robert LINOSSIER ⁽¹⁾	Jacques LAMBERT	Patrick JEANNEY	Fabienne ADAMSON
Frédéric SANCHEZ	Michèle AUTIPOUT	François COLLADO	Bernard LAMBERT
Evelyne CASEROTTO	Pascal LEGENDRE	Christian GIRARDI	Christophe MELON
Henri De COLOMBEL	Lionel LABARTHE	Christian LAFOUGERE	Alain MAILLE
Alain LORENZELLI	Alain POLO	Michel MASSET	Patrick YON
Jean-Louis MOLINIE	Dominique BOTTEON	Daniel TEULET	Nathalie BUGER
Christophe BESSIERES	Joël AREVALILLO	Philippe LAGARDE	Jean-Pierre DESPERIERE
Isabelle SALIS	Laurence BENLLOCH	Aldo RUGGERI	Jean-Marie BOE
Didier SOUBIRON	Dominique HANROT	Jean-Marc LLORCA	Jean-Jacques BEAUCE ⁽²⁾

(1) a démissionné le 4 avril 2023

(2) Par délibération du 27 février 2023, la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas a désigné Mme Martine RIEUCROS en lieu et place de M. Jean-Jacques BEAUCE

➔ LE BUREAU

Il prépare les décisions du Comité. **Il se compose de 7 membres : le Président, entouré de 6 Vice-présidents, chacun en charge d'une commission.**

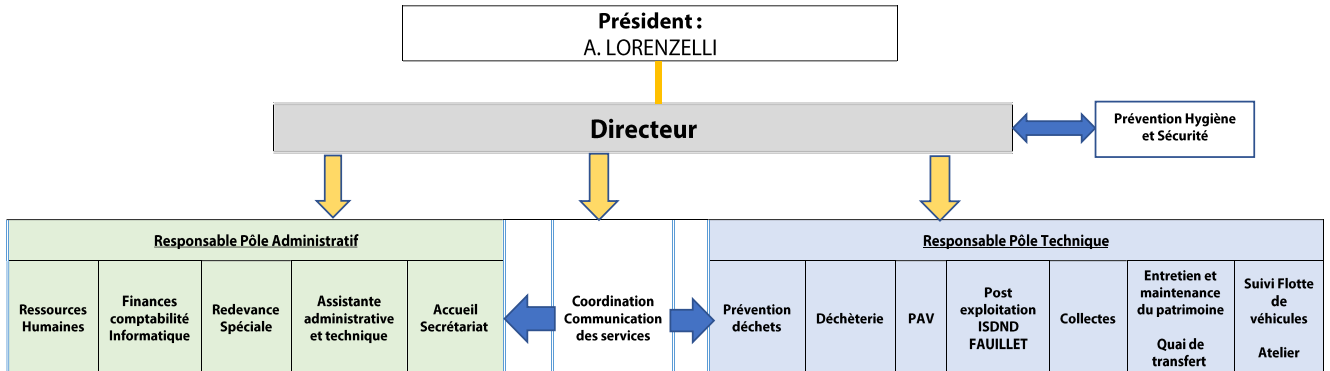
Depuis l'installation du comité syndical le 30 juillet 2020, sa composition est la suivante :

Le Président du SMICTOM LGB : Alain LORENZELLI		
Vice-président en charge de la commission « Collecte ordures ménagères/sélectives » : M. Philippe LAGARDE	Vice-président en charge de la commission « Administration générale » : M. Didier SOUBIRON	Vice-président en charge de la commission « Recherche et développement » : M. Christian GIRARDI
Vice-présidente en charge de la commission « Prévention et communication » : M ^{me} Valérie TONIN	Vice-président en charge de la commission « Déchèteries » : M. Jean-Pierre GENTILLET	Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines » : M. Christophe BESSIERES

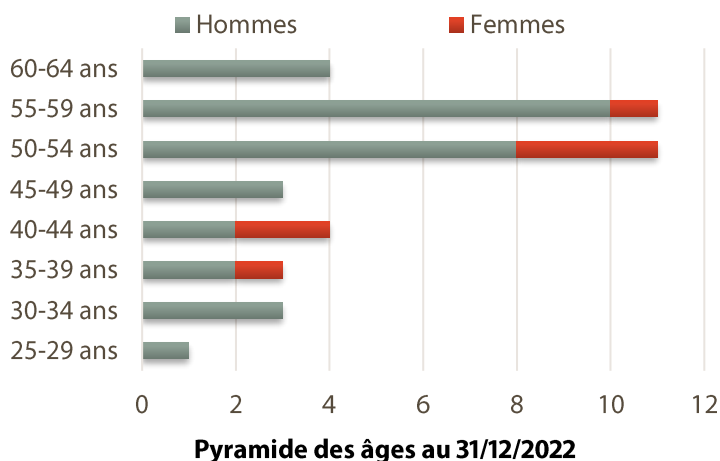
4. LES RESSOURCES HUMAINES

↳ LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

Organigramme du SMICTOM LGB :



Le SMICTOM LGB comptait 40 agents composés de 82% d'hommes (33 agents) pour 18% de femmes (7 agents)



La pyramide des âges montre que **37,5% des agents ont atteint ou dépassé les 55 ans.**

↳ FORMATION

En 2022 les agents ayant le permis C et C(E), soit 17 agents, ont suivi la Formation Continue Obligatoire (FCO) financée par le syndicat. Pendant 5 jours, ils ont pu mettre à jour leurs connaissances sur la conduite dont notamment l'Ecoconduite. A l'issue, ils ont obtenu le certificat de conduite valable 5 ans.

↳ COMMUNICATION INTERNE

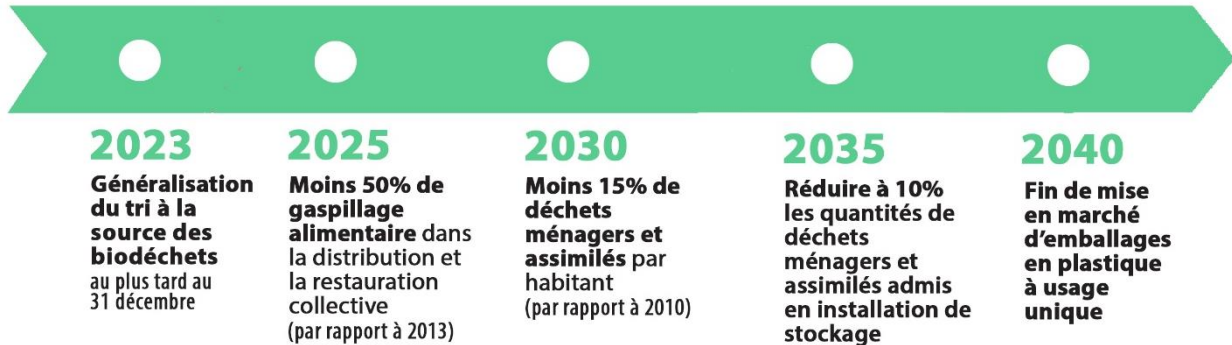
Afin de continuer l'amélioration de la communication interne, **3 numéros du journal d'information à destination des agents sont parus en 2022.**

De plus, une **réunion a été organisée avec l'ensemble des agents le 25 novembre 2022 afin de présenter les projets du syndicat** (à l'horizon 2023 à 2026) notamment sur l'harmonisation des collectes, sur l'extension des consignes de tri ainsi que les perspectives d'évolutions des déchèteries.



5. LES OBJECTIFS NATIONAUX DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 accentue les objectifs nationaux en matière de réduction des déchets, de développement des solutions de tri et de lutte contre le gaspillage notamment alimentaire.



6. LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Renforcement de la communication

- **Campagne de communication**

Une campagne de communication a été réalisée par le syndicat sur de multiples supports (radio, presse locale, Facebook et affichages sur nos bennes de collecte) pour sensibiliser le grand public sur le tri des déchets.



- **Informations régulières dans la presse, sur notre site internet et notre page Facebook**

Des articles, des posts et des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur le tri, la prévention, les modifications de collecte, la mise en place de nouveaux services ainsi que sur l'actualité et les actions du Syndicat.

• Nouveau guide sur la gestion des déchets

Distribué début avril par voie postale à tous les foyers du territoire syndical, il apporte toutes les explications sur le devenir, le coût des déchets et présente également des gestes et des pratiques pour réduire et mieux valoriser ses déchets.

A CHAQUE DÉCHET, SA DESTINATION !

Votre porte monnaie vous remerciera



• Une mobilisation de tous les acteurs pour la mise en place des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023

- Un kit de communication sur les extensions comprenant un article, des affiches, un mémo tri, une vidéo et une foire aux questions a été réalisé afin de diffuser au mieux l'information sur l'ensemble des supports du syndicat, des communautés de communes et des communes.
- Un courrier d'information accompagné d'un mémo tri a également été envoyé en fin d'année à chaque foyer.
- Toutes les signalétiques sur les bornes emballages ont été changées par le syndicat.



CITEO

Affiche



CITEO

Article de présentation

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT
Vous pouvez déposer tous vos emballages vides dans les bornes de tri.



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

CITEO

Mémo tri

• Articles thématiques

Pour améliorer l'accès aux informations, le SMICTOM LGB continue de proposer aux communautés de communes et aux communes du territoire des articles sur la réduction et le tri des déchets diffusables sur l'ensemble de leurs supports de communication (site Internet, page Facebook, bulletin d'information...).

3 infographies ont été réalisées :

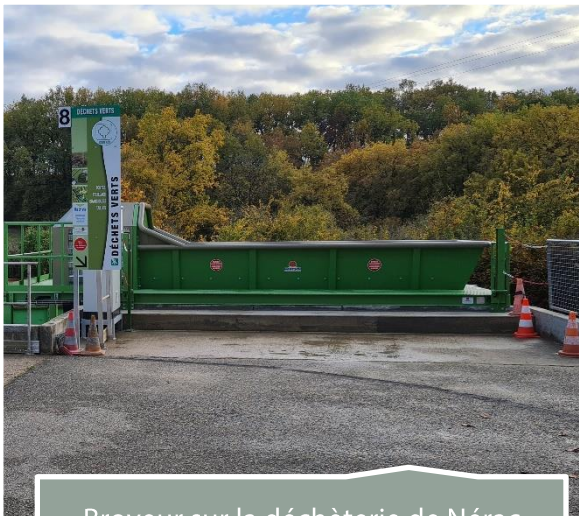
- 5 gestes pour réduire ses déchets au supermarché (février)
- 5 astuces simples pour organiser un pique-nique zéro déchet (juin)
- 5 astuces simples pour préparer une rentrée zéro déchet (août)

Déchèteries

- **Acquisition d'un broyeur déchets verts spécial déchèterie et installations de compacteurs à cartons**

Installé sur la déchèterie de Nérac en décembre 2022, le broyeur à déchets verts permet d'optimiser le remplissage des bennes (augmentation du poids des déchets dans les bennes de 6 tonnes) et de réduire par 4 les transports.

La mise en place d'un compacteur à carton sur les déchèteries de Nérac et de Port-Sainte-Marie s'inscrit également dans cette logique d'optimisation des coûts. Le poids des bennes a augmenté de 2 tonnes et les transports ont été réduits par 2.



Broyeur sur la déchèterie de Nérac



Compacteur à cartons sur la déchèterie de Port-Sainte-Marie

- **Réactualisation de la signalétique des déchèteries de Damazan, Port-Sainte-Marie, Nérac et Barbaste**

Afin de mieux guider les usagers dans le tri des déchets, une nouvelle signalétique a été déployée selon les préconisations de l'ADEME sur les déchèteries de Barbaste, Damazan, Nérac et Port-Sainte-Marie.

A l'entrée de ces sites, un nouveau panneau a été installé pour présenter la nature des déchets admis ainsi que les horaires d'ouverture.

Par ailleurs, afin d'améliorer la visibilité des zones de dépôts au niveau du quai de déchargement, chaque benne est identifiée par un nouveau visuel. Attrayant et illustré, chacun indique précisément les déchets acceptés, leurs devenir ainsi que les interdits.



Opération « adoptez un composteur pour votre jardin ! »

Le SMICTOM LGB poursuit l'accompagnement des habitants du territoire syndical dans la pratique du compostage individuel et leur propose d'acquérir un composteur en plastique recyclé de 400L accompagné d'un bio-seau au tarif aidé de 15€.

En partenariat avec les intercommunalités et les communes, **d'avril à juin 2022, 13 journées de distribution et de sensibilisation ont été organisées sur différents secteurs géographiques** (Francescas, Mézin, Barbaste, Nérac, Montagnac-Sur-Auvignon, Feugarolles, Buzet-Sur-Baise, Damazan, Puch d'Agenais, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Prayssas et Lacépède).

Un agent était présent pour assurer une présentation du matériel et apporter des conseils et des astuces pour réussir un bon compost.

Ainsi, en 2022 près de 200 kits composteurs ont été distribués lors de ces journées ou lors de ventes régulières au siège social du SMICTOM LGB à Aiguillon.



Distribution des kits composteurs
à la salle Saint-Clair de Port-Sainte-Marie
le mercredi 22 juin 2022

Mise en place de site de compostage partagé

Le SMICTOM LGB, en lien avec les intercommunalités et les communes, s'engage dans le développement de cette pratique afin de favoriser le compostage partout et pour tous.

L'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères et donc de l'enfouissement.

Le compostage collectif, Qu'est que c'est ?

Le compostage collectif permet aux habitants qui ne disposent pas d'un jardin pour composter directement chez eux, d'apporter sur un site partagé leurs déchets alimentaires (épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, filtres et marc de café, sachets de thé, fleurs fanées...) qui seront transformés après plusieurs mois en un fertilisant naturel pour les plantes et les sols.

Le déploiement du compostage partagé s'est poursuivi **en 2022** par **l'installation de trois nouveaux sites** : un à la **Marpa de Prayssas**, un autre à la **Résidence du parc royal à Nérac** et un dernier à **l'école de Lavardac (rue Monnier)**.

Chaque site se compose de trois composteurs : un destiné à recevoir les déchets alimentaires, un second pour le stockage des matières sèches et un troisième pour la maturation du compost.

Il dispose également d'un référent de site pour veiller au bon fonctionnement du processus et répondre aux questions des utilisateurs.



Inauguration du site de compostage en établissement à la MARPA de Prayssas
Février 2022



Site de compostage partagé à la résidence le parc royal à Nérac
Novembre 2022

Accompagnement des collectivités et des associations dans la mise en place d'action sur la réduction et la valorisation des déchets

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, **le SMICTOM LGB a souhaité valoriser des initiatives locales** par des soutiens financiers.

(Règlement d'attribution des subventions aux collectivités et aux associations téléchargeable sur le site internet du SMICTOM LGB à l'adresse suivante :

http://www.smictomlgb.fr/fileadmin/Collectivites/SMICTOM_LGB/Le_Syndicat/Extraits_deliberations/2021/annexe_Reglement_d_attribution_subventi_delib__2021-19.pdf).

Tous les projets présentés en commission d'attribution le 11 octobre 2022 ont été retenus et 7 434 € de subventions ont été octroyées pour aider les communes d'Andiran et de Lavardac pour l'achat de broyeurs

Par ailleurs, 3 300 € de subventions supplémentaires ont été versées à la commune de Prayssas pour la mise en œuvre du tri au sein des services de la mairie.

Participation au festival Albret Jazz

Le SMICTOM LGB a accompagné Albret Jazz Festival sur le volet gestion durable des déchets. L'installation de points de tri à différents points stratégiques et une sensibilisation tout au long du week-end ont permis de collecter :

- 1 200L d'emballages (70kg)
- 800L de verre (320 kg)
- 2 100L de cartons bruns
- 20L de couverts en bambou
- 40L de restes alimentaires
- 1 400L d'ordures ménagères (210kg)

Ainsi, ce sont près de 75% du volume des déchets produits qui ont pu être recyclés ou valorisés.



Intervention du bus « Escape Game » en milieu scolaire et lors d'évènement locaux

Pour l'information du public avec le bus escape game, le SMICTOM LGB intervient dans des établissements scolaires et a participé aux manifestations :



Interventions en milieu scolaire

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le SMICTOM LGB propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires du territoire syndical un programme d'animations adaptés à l'âge des enfants (livret téléchargeable sur le site internet du SMICTOM LGB à l'adresse suivante: <http://www.smictomlgb.fr/la-prevention-1/animations-scolaires>).

Ces interventions permettent aux élèves de prendre conscience de la place des déchets dans la vie quotidienne, de l'importance du tri et de découvrir des gestes simples pour réduire la production de déchets. En 2022, le Syndicat est intervenu dans les établissements suivants :



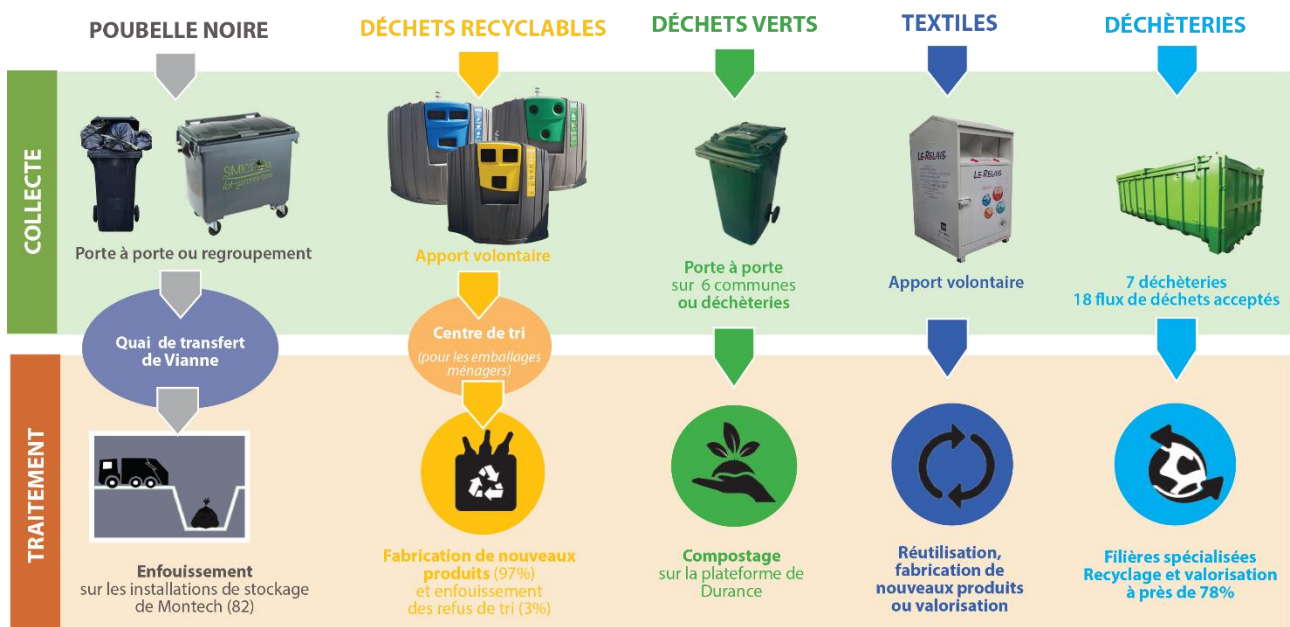
CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transférés au syndicat départemental, ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : www.valorizon.com ou à leur siège, chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN.



Organisation générale de la gestion des déchets ménagers



1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

➤ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) constituent uniquement la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers.



➔ LES USAGERS NON MÉNAGERS

Les ordures ménagères dites « assimilées » c'est-à-dire celle non produites par les ménages mais qui présentent les mêmes caractéristiques sont collectées de la même manière que ceux des ménages.

Le SMICTOM LGB a **instauré** depuis 2018, la **Redevance Spéciale** qui **couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets**, non pris en charge par la TEOM.

La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets de même nature que les ordures ménagères résiduelles (dits DMA) supérieur à 770 litres par semaine.

Le montant de la redevance spéciale est **calculé selon la formule suivante :**

Montant RS = Abonnement au service + [(Tarif unitaire x Assiette de facturation) – TEOM (année n-1)]

Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères X Fréquence de collecte X Nombre de semaines de service
Abonnement : 250 €/an
Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,039 €/L

La **mise en place** de la **Redevance Spéciale** permet :

- Plus d'équité dans le financement du service en faisant payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité ;
- L'implication des producteurs de déchets non ménagers par l'incitation au tri.

CHIFFRES CLÉS

- ✓ **44 assujettis :**
Etablissements publics (collèges, lycées, hôpital)
Etablissements privés (grandes et moyennes surfaces, EHPAD, maisons de retraite, hôtellerie et centre équestre)
- ✓ Abonnement : 11 500 €
- ✓ Redevance spéciale : 321 430 €
- ✓ **Total : 332 930 €**



LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



11 568 tonnes

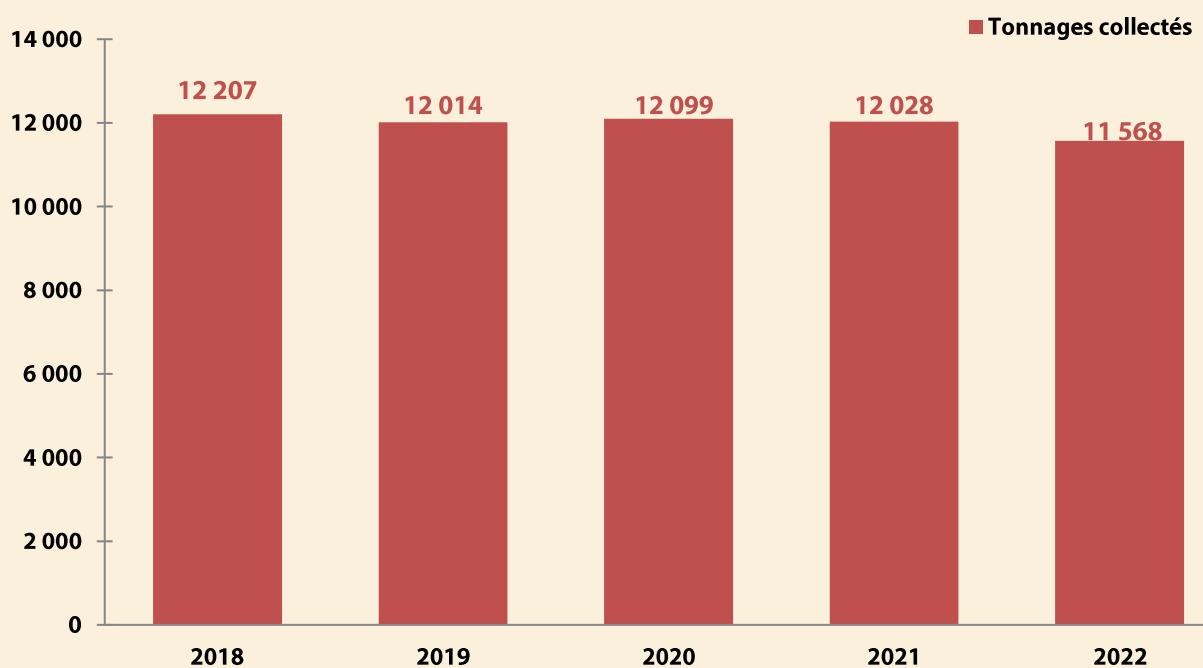


261 kg /hab./an



-3,8% entre 2021 et 2022

Evolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés



- Après une stabilisation des tonnages collectés, une baisse s'amorce entre 2021 et 2022 (-9kg/hab/an)

LE TRAITEMENT

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers le quai de transfert de Vianne**. Ensuite, des camions de grande capacité les transportent vers **l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Montech**.



2. LES DÉCHETS RECYCLABLES

↳ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets recyclables** sont ceux qui, **une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets.**



La cartographie des emplacements des points tri est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <https://www.smictomlgb.fr/le-tri/emplacements-des-bornes-de-tri>.

➔ LES TONNAGES COLLECTÉS

DÉCHETS RECYCLABLES



2 573 tonnes



58 kg /hab./an



+1,5% entre 2021 et 2022

PAPIERS



594,3 tonnes

Soit : 13,4 kg /hab./an

EMBALLAGES RECYCLABLES



593,2 tonnes

Soit : 13,4 kg /hab./an

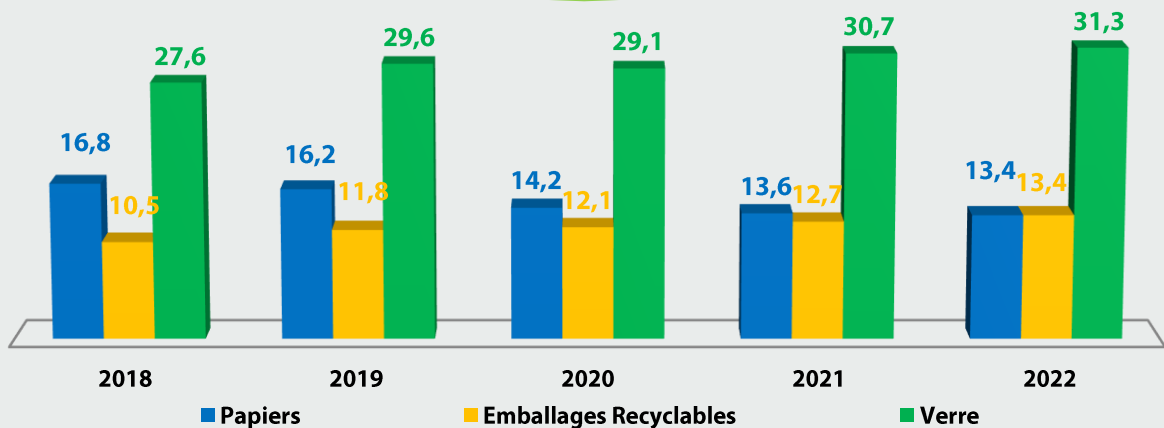
VERRE



1 385,1 tonnes

Soit : 31,3 kg /hab./an

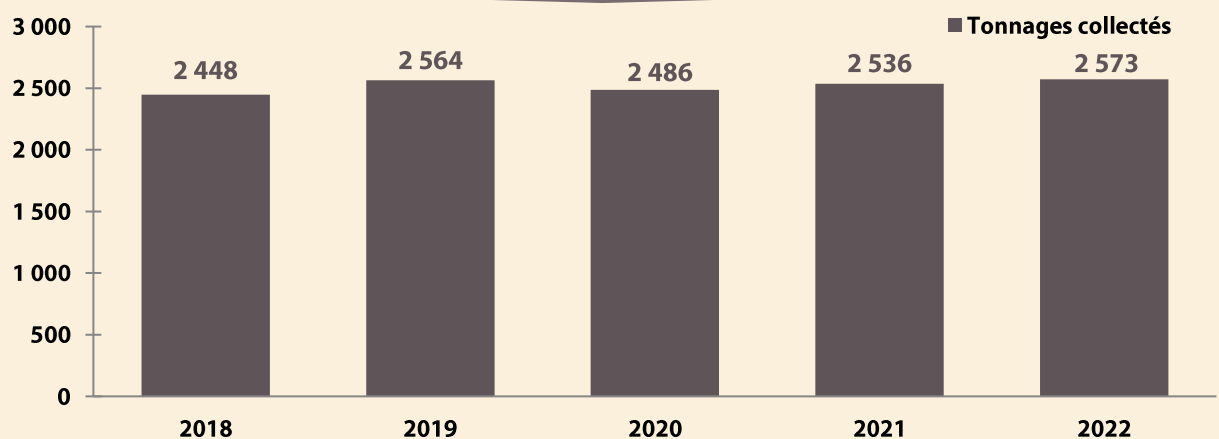
Evolution des ratios de collecte des déchets recyclables

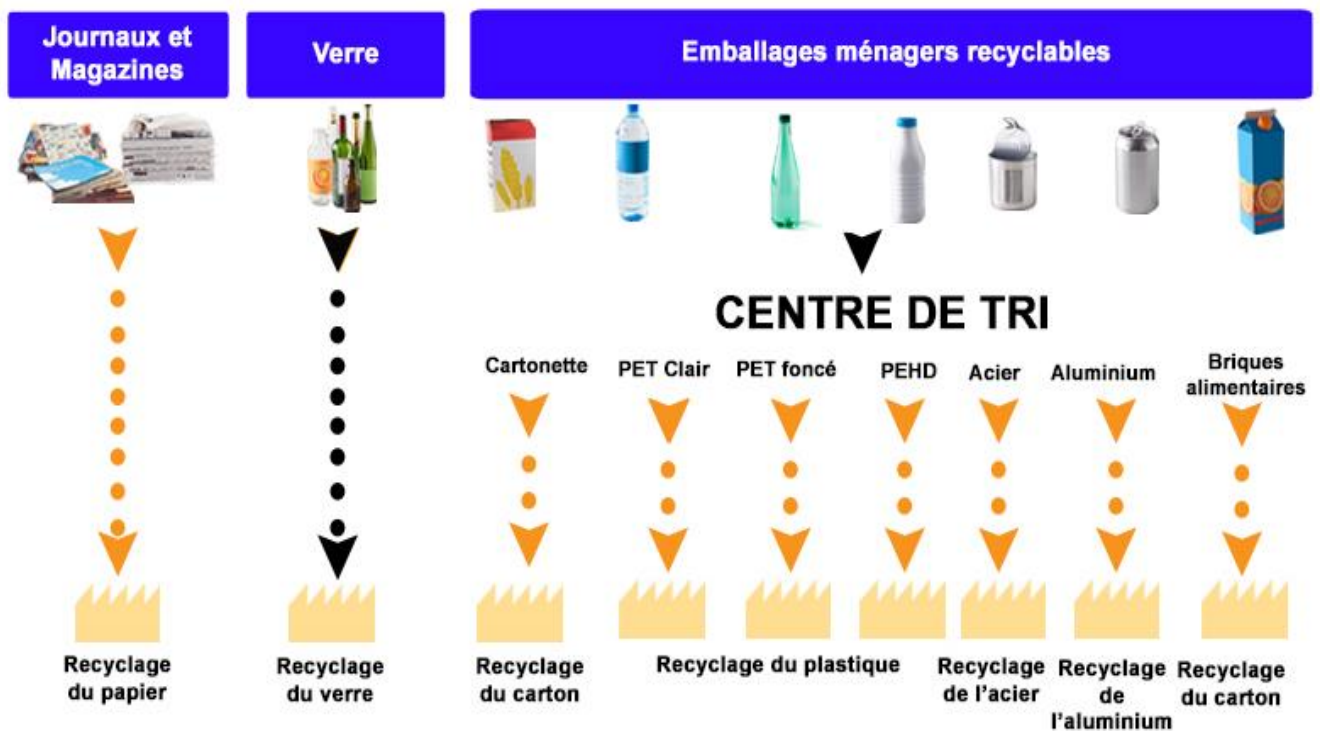


- Comparaison des ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2018 et 2022 :

- ✓ En diminution pour le papier
- ✓ En augmentation pour les emballages recyclables et le verre

Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés





Légende :




-  Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
-  Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leurs usines de recyclage.
-  Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

Figure 1 : Le circuit des déchets recyclables

LE TRI

Le centre de tri, situé à Nicole, est géré par la SEML du Confluent, prestataire retenu par ValOrizon.

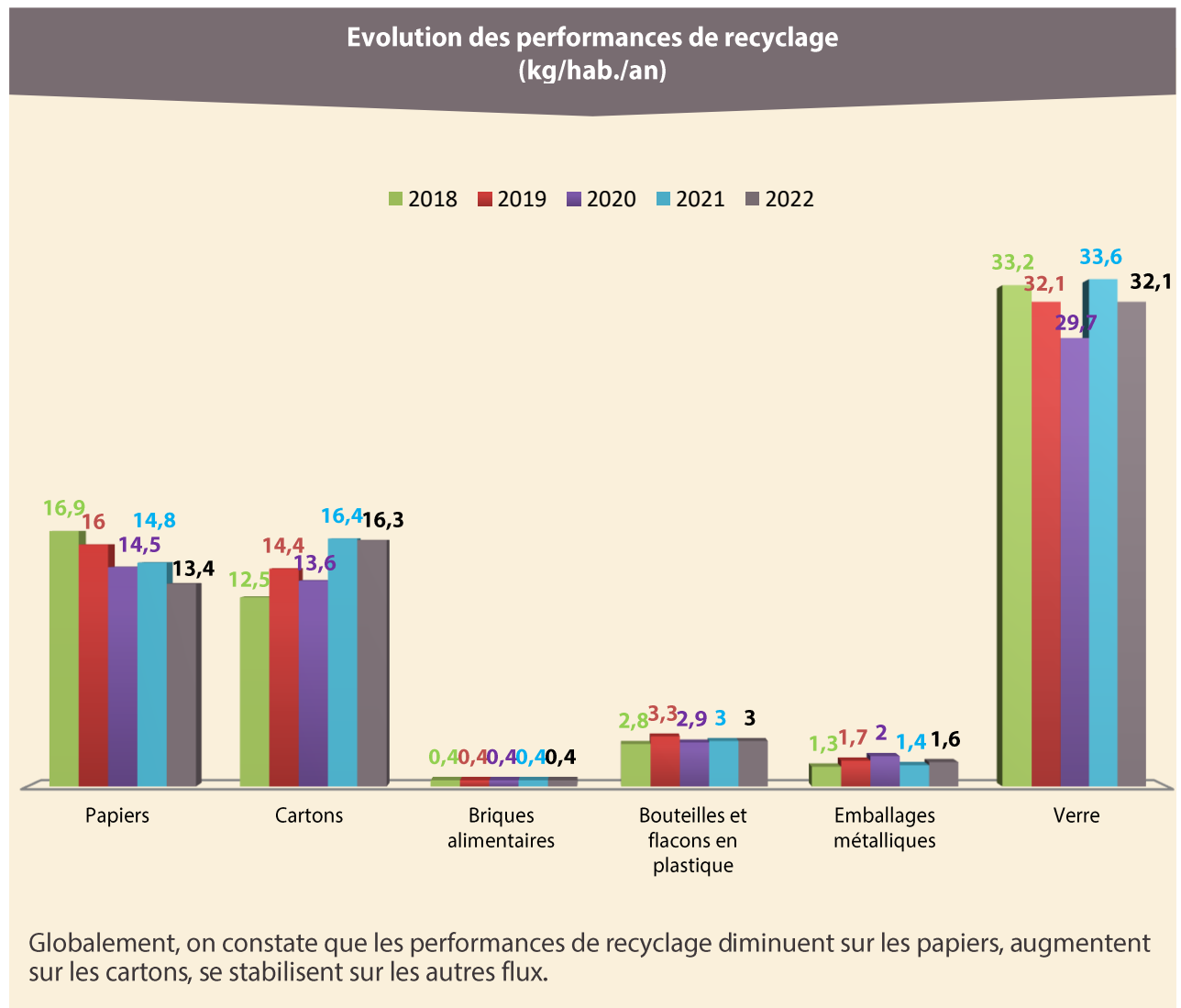
<i>Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri</i>	<i>Tonnage des refus de tri - Centre de tri</i>	<i>Taux de refus - Centre de tri</i>
592,84	88,69	15%

Bilan sur le tri des déchets recyclables

➔ LES PERFORMANCES DE RECYCLAGE

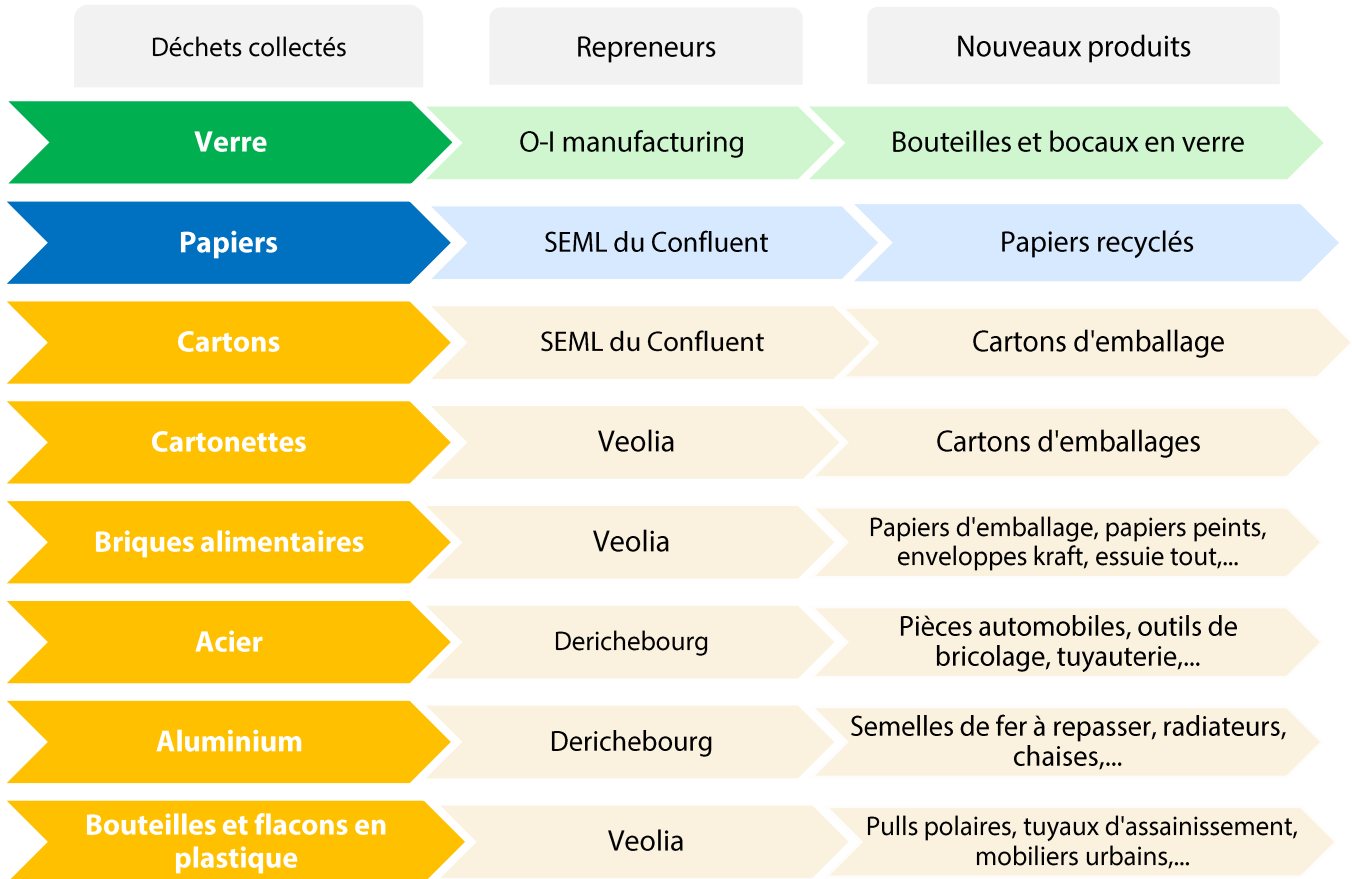
	Tonnages	Performances (kg/hab./an)
PAPIERS	594,3	13,4
CARTONS <i>(cartonnettes + cartons des déchèteries)</i>	720,2	16,3
BRIQUES ALIMENTAIRES	15,6	0,4
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE	133,6	3
EMBALLAGES METALLIQUES	70,6	1,6
VERRE	1 423,8	32,1
TOTAL	2 958,1	66,8

Tonnages et performances de recyclage



LES FILIERES DE RECYCLAGE

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec l'écoorganisme CITEO, agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des déchets recyclables en France.



Quelques exemples de nouvelles vies données à nos déchets



SMICTOM LGB
Reçu le 27/06/2023



3. LES DÉCHETS VERTS

Crédits photos : © ADÈME / Studio&Co

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets verts** sont constitués de résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers. Il s'agit principalement de **feuilles mortes**, de **fleurs fanées**, de **tailles de haie**, de **mauvaises herbes** et de **tontes de pelouse**



Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, réalisés par le SMICTOM LGB, ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées. Ils sont également téléchargeables sur le site internet du Syndicat.

➔ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



343 tonnes

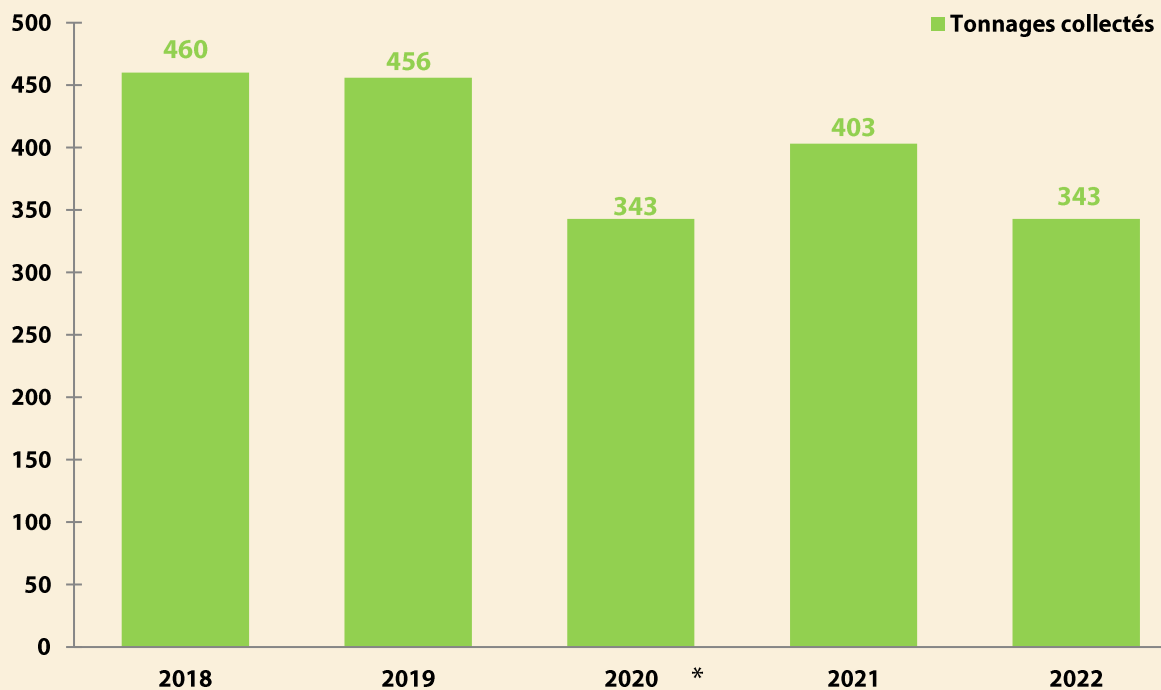


56 kg /hab./an



-17% entre 2021 et 2022

Evolution des tonnages des déchets verts collectés



- Après une stabilisation des tonnages collectés, on observe une baisse entre 2021 et 2022 (-9kg/hab/an)

* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

➔ LA VALORISATION

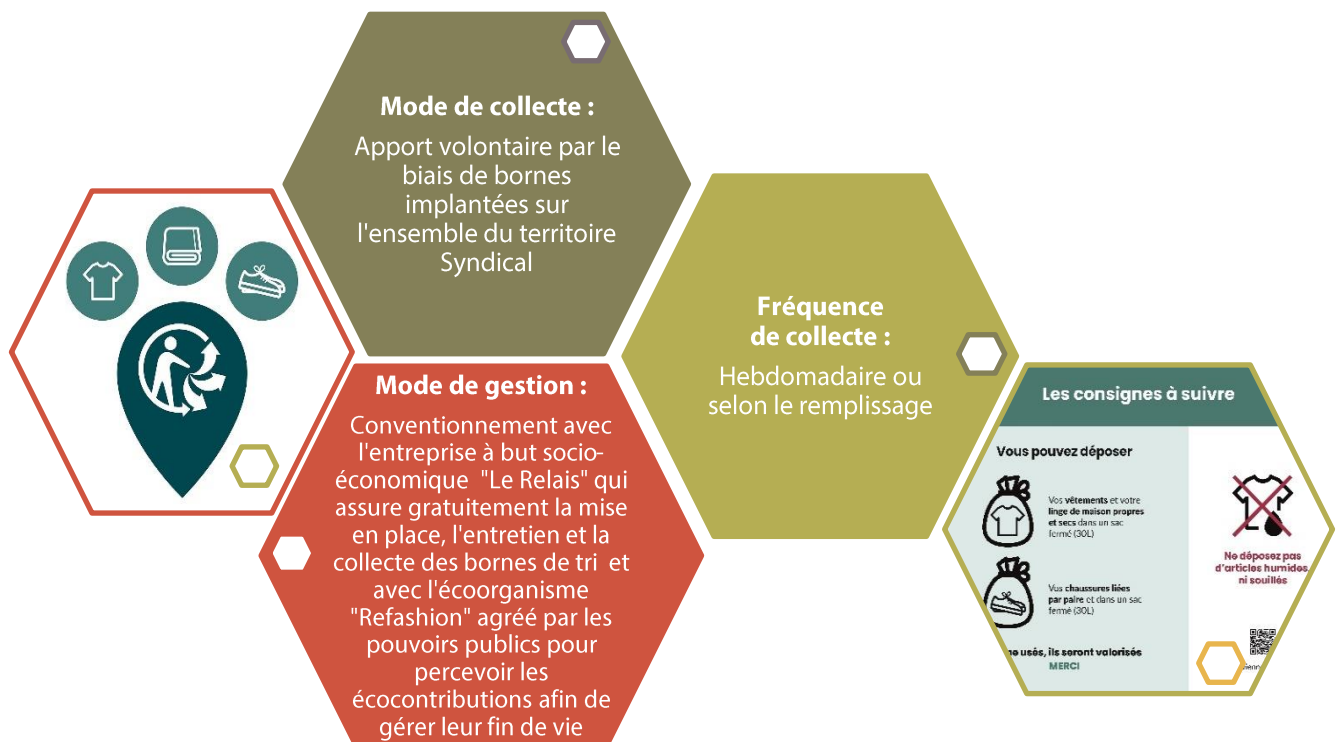
Une fois collectés, **les déchets verts** sont **acheminés vers** la **plateforme de compostage de Durance** exploitée par SEDE Environnement **pour une valorisation organique.**



4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Il s'agit de tous les vêtements, linge de maison propres et secs en sac fermé (30L) ainsi que les chaussures liées par paire. Même usés ou troués, ils seront valorisés.



Pour connaître la localisation des points de collecte le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> il suffit d'entrer le nom de votre commune pour visualiser les emplacements des points d'apport volontaire.

➔ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



116 tonnes
(dont 24,7 tonnes en déchèteries)

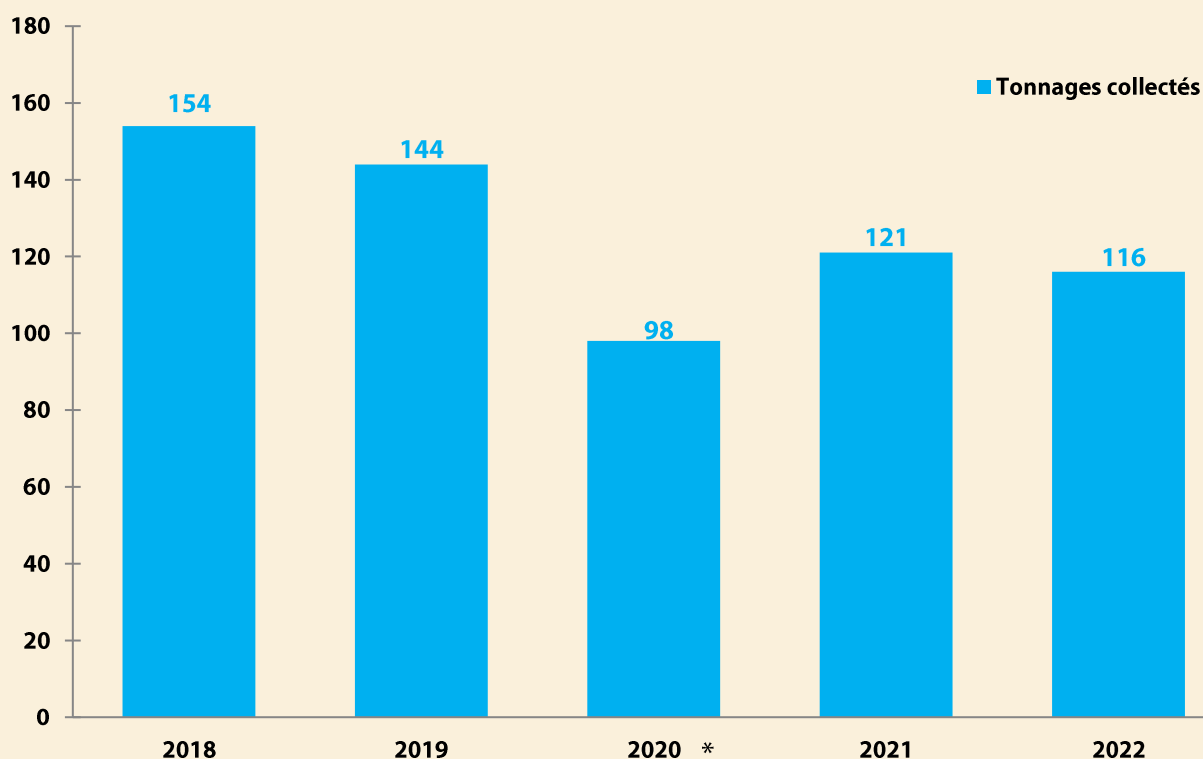


2,6 kg /hab./an



-4% entre 2021 et 2022

Evolution des tonnages collectés



- Globalement, stabilisation des tonnages collectés

* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

➔ LA VALORISATION

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière.

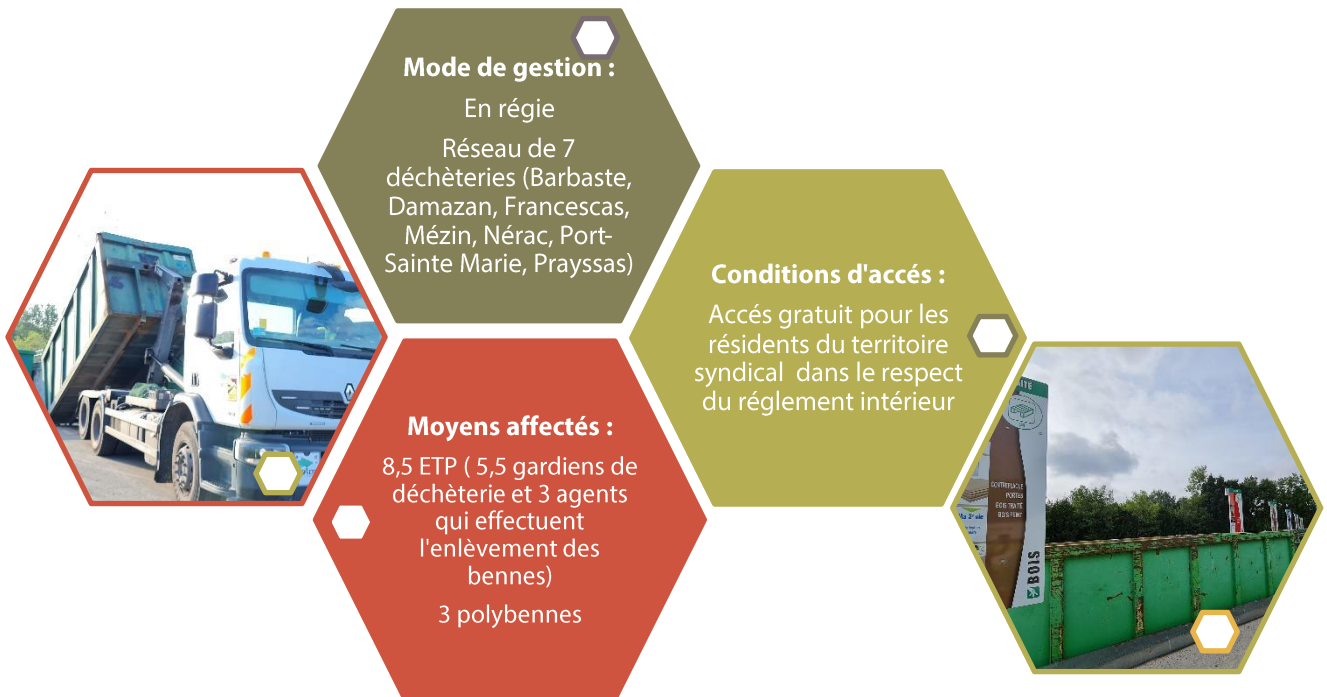
Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures seront réutilisés ou recyclés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique



5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE

➤ ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** qui permettent à **l'ensemble des usagers** du territoire du SMICTOM LGB de **déposer leurs déchets spécifiques** en les répartissant dans des contenants en vue de valoriser ou d'éliminer au mieux les matériaux qui les constituent.





DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE



LES MÉTAUX
(radiateurs, cadres de vélo, ...)



LES CARTONS D'EMBALLAGES secs, vidés et pliés



LES DÉCHETS VERTS



LES GRAVATS
(béton, parpaings, briques, tuiles, ciment,...)



LE BOIS



LE MOBILIER



LES ENCOMBRANTS
(Déchets hors toxiques pour lesquels il n'existe pas de filières de valorisation)

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Peintures
- Colles et vernis
- Acides et bases
- Solvants
- Produits phytosanitaires
- Radiographies
- Cartouches d'encre
- Piles
- Batteries des véhicules légers
- Huiles de vidange des véhicules des particuliers

LE TEXTILE

Vêtements, chaussures et linge de maison dans des sacs fermés de 50 L maximum

LES HUILES VÉGÉTALES

LES D3E

(Déchets d'équipements, électriques et électroniques)
ET LES LAMPES

- Petits et gros électroménagers
- Écrans
- Néons
- Lampes fluocompactes
- Lampes LED

LES DASRI

(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Pour les particuliers en automédication :
Aiguilles, seringues, bandelettes,...



DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE



Ordures ménagères



Déchets putrescibles (hors déchets verts)



Plastiques agricoles



Pneumatiques



Déchets à base d'amiante



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Médicaments



HORAIRES D'OUVERTURE

Depuis juin 2020, elles sont ouvertes aux horaires suivants :

Déchèterie de Barbaste

Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Damazan

Mardi, jeudi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Francescas

Mardi et jeudi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 13h30 - 17h

Déchèterie de Nérac

Du lundi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Mézin

Mercredi et vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 9h-12h

Déchèterie de Port-Sainte-Marie

Lundi : 13h30 - 17h
Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Prayssas

Mercredi, vendredi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

➔ FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES



109 099 visiteurs
(soit environ 9 000
visiteurs par mois)

Nérac : environ 2 300 visites par mois

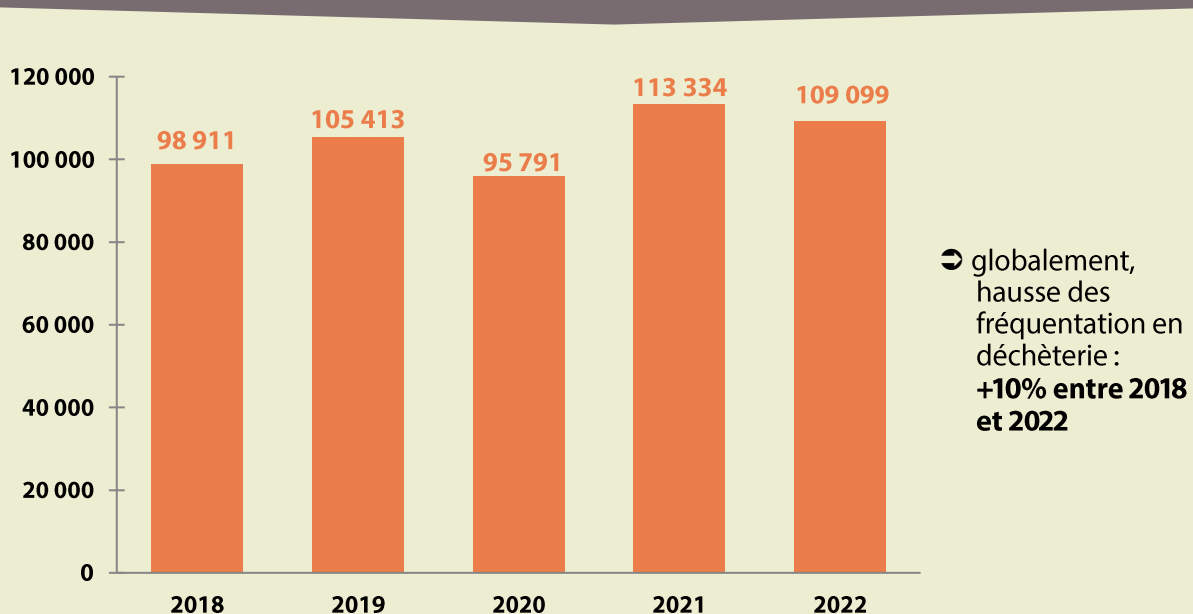
Port-Sainte-Marie et Barbaste : environ 1 700 visites par mois

Damazan : environ 1 000 visites par mois

Mézin et Prayssas : environ 900 visites par mois

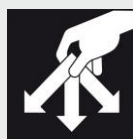
Francescas: environ 600 visites par mois

Evolution des fréquentations



TONNAGES COLLECTÉS

DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE



9 852 tonnes



222 kg/hab./an

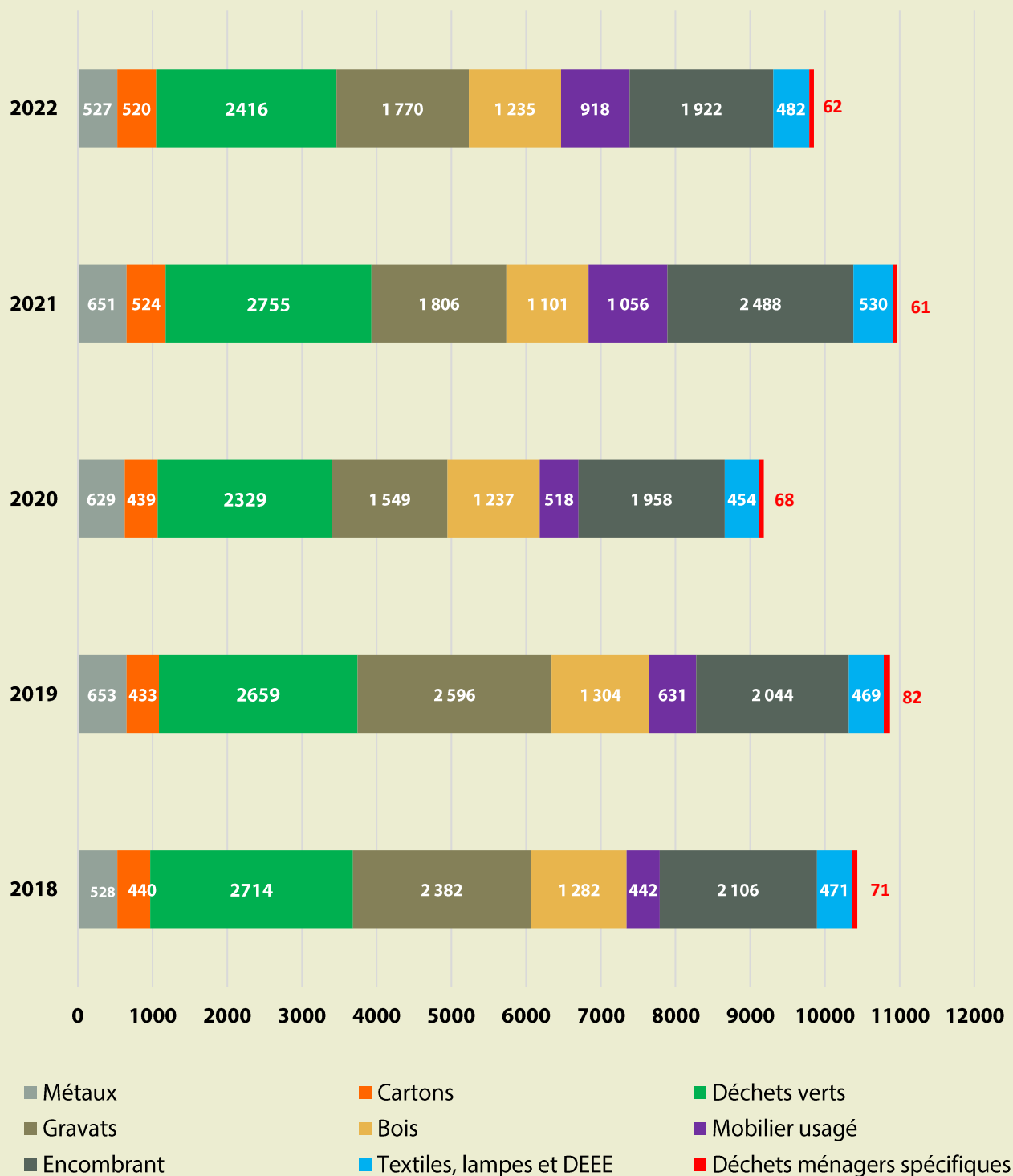


-10%
entre 2021 et 2022

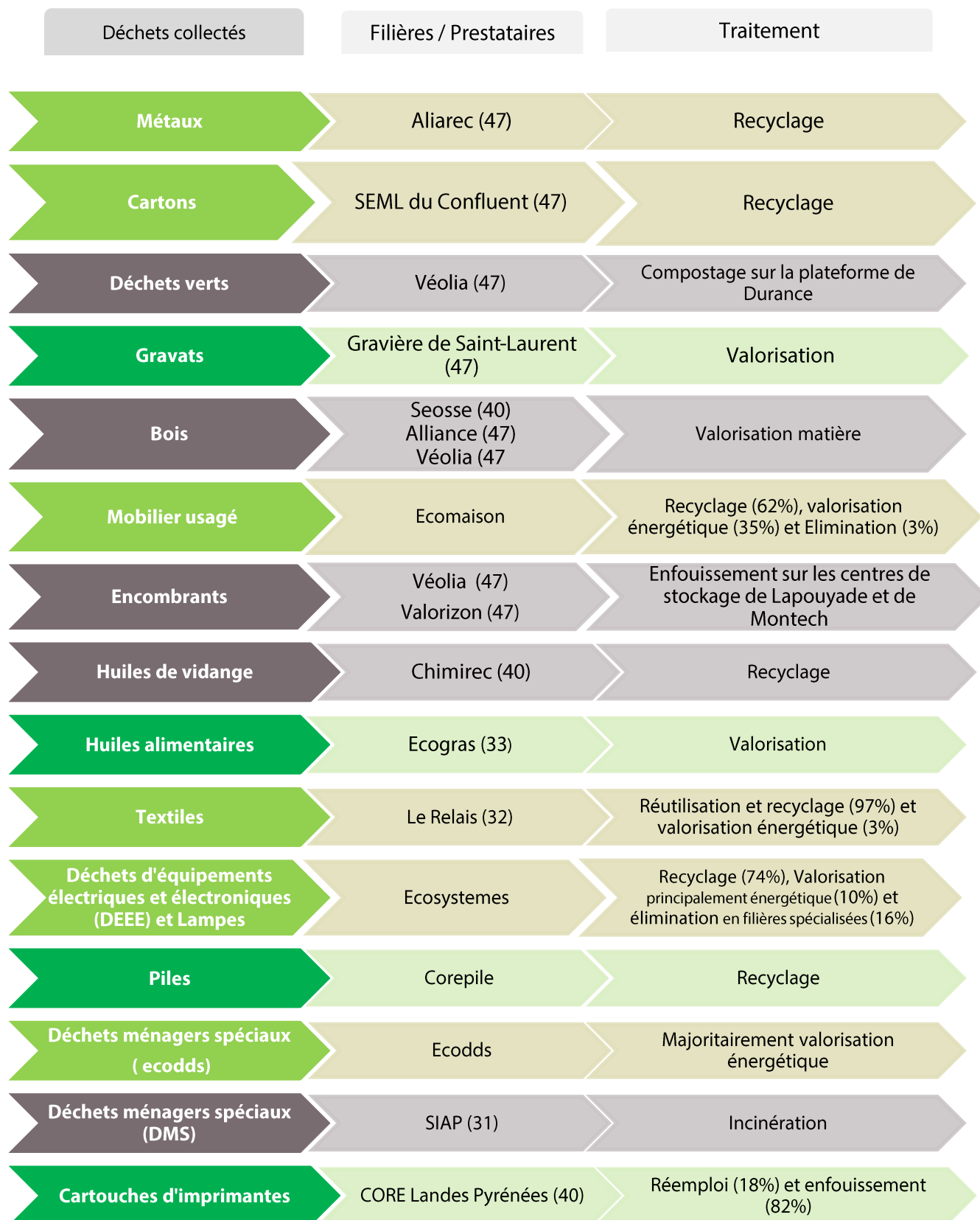
	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
MÉTAUX	100,9	50,6	32,6	47,6	137,1	115	43,6	527,4
CARTONS	82,9	61,4	25,1	40,3	170,6	90,4	48,9	519,6
DÉCHETS VERTS	421,5	285	150,8	146,5	713,7	512,1	186,4	2 416
GRAVATS	204,2	174	87,3	187,8	561,5	397,1	158,1	1 770
BOIS	249,4	140,5	63,8	68,6	346,2	258,4	108,5	1 235,4
MOBILIER USAGÉ	160,8	111,7	58,6	75,8	224,5	217,6	69,2	918,2
ENCOMBRANT	302,3	228,9	117,4	135,4	496,3	462,5	179,1	1 921,9
HUILES DE VIDANGE	3	2,5	2	2,8	5	3,5	3,2	22
HUILES ALIMENTAIRES	0,2	0,6	0,2	0	0,4	0,3	0,2	1,9
TEXTILES	4,4	2,9	1,4	1,3	6,9	5,3	2,5	24,7
LAMPES/NÉONS				1,1				1,1
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	78,5	49,7	29,5	40,4	110,7	107,1	40,7	456,6
PILES	0,2	0,5	0,5	0	0,5	0,6	0,7	3
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (hors ecodds)	0,7	1	0,5	0,6	0,8	1,2	0,8	5,6
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (ecodds)	3,9	4,8	1,9	2,2	6,3	5,7	3,5	28,3
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,11	0,09	0,04	0,05	0,12	0,08	0,15	0,64
TOTAL	9 852							

Tonnages des déchets collectés en déchèterie sur l'année 2022

Evolution des tonnages collectés en déchèterie



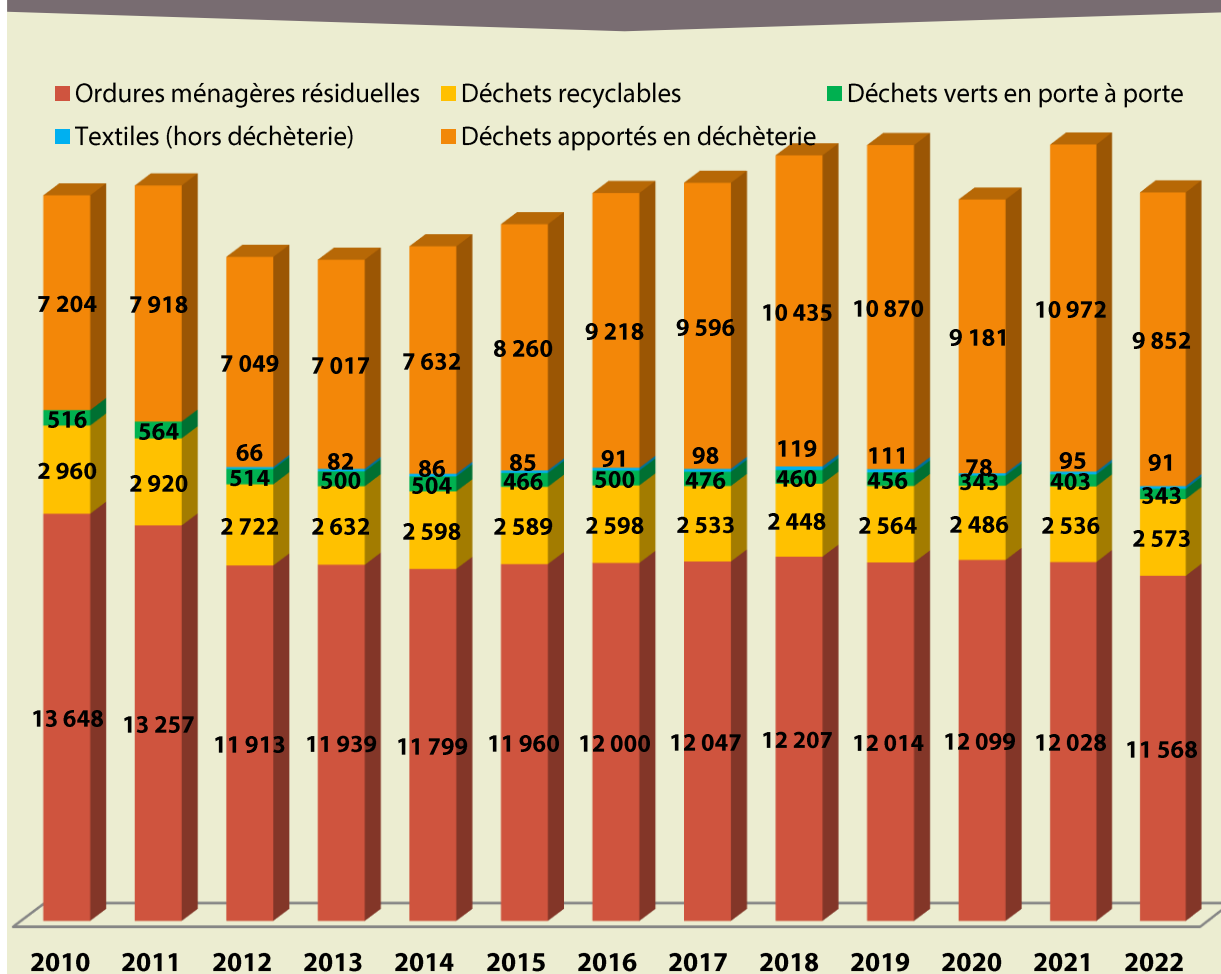
Globalement, après une stabilisation des tonnages collectés entre 2018 et 2021, on observe une baisse d'environ 10% entre 2021 et 2022.

Près de 78% des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.**Légende :**

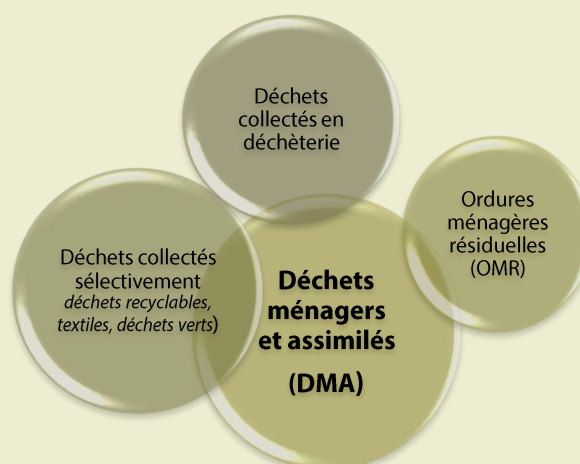
- Les prestataires effectuent gratuitement la valorisation de ces déchets
- Le Syndicat perçoit des aides financières (soutien ou recettes issues de la vente des matériaux) pour la gestion de ces déchets
- Le Syndicat paye intégralement la gestion de ces déchets (pas de soutien financier)

6. BILAN

Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés

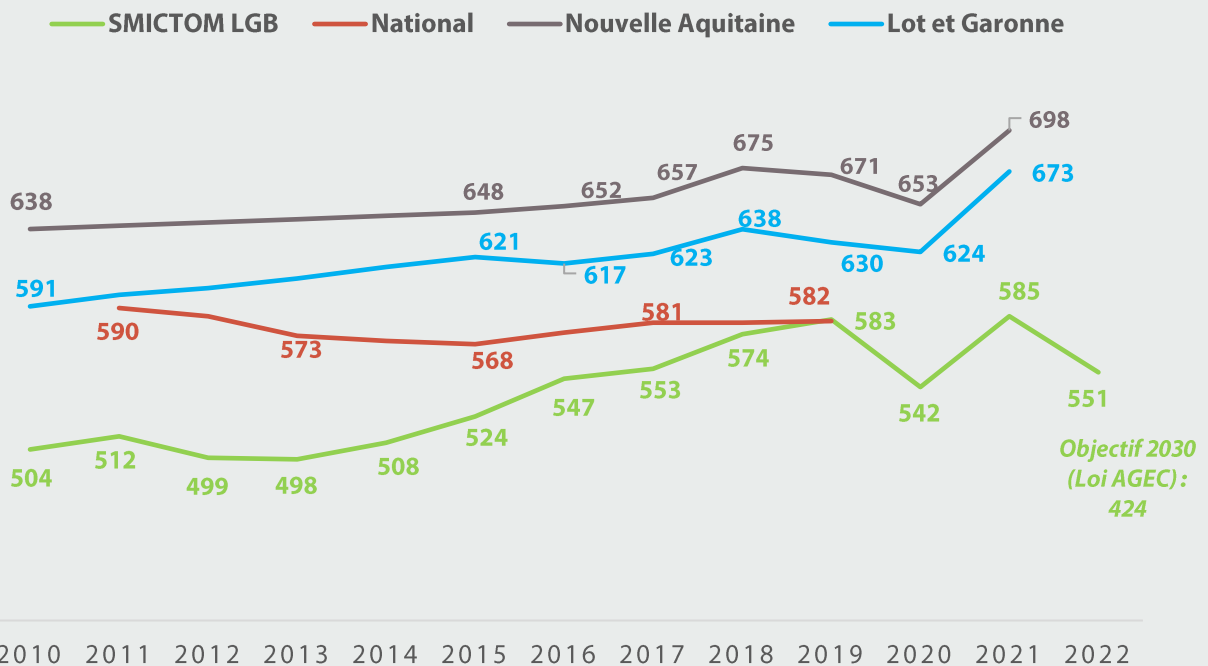


Après une augmentation de 16% **de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)** entre 2010 et 2021, on observe une **diminution de 6% entre 2021 et 2022** (585 kg/hab./an en 2021 et 551 kg/hab./an en 2022) liée principalement à une diminution des tonnages des ordures ménagères résiduelles et des déchets collectés en déchèterie.



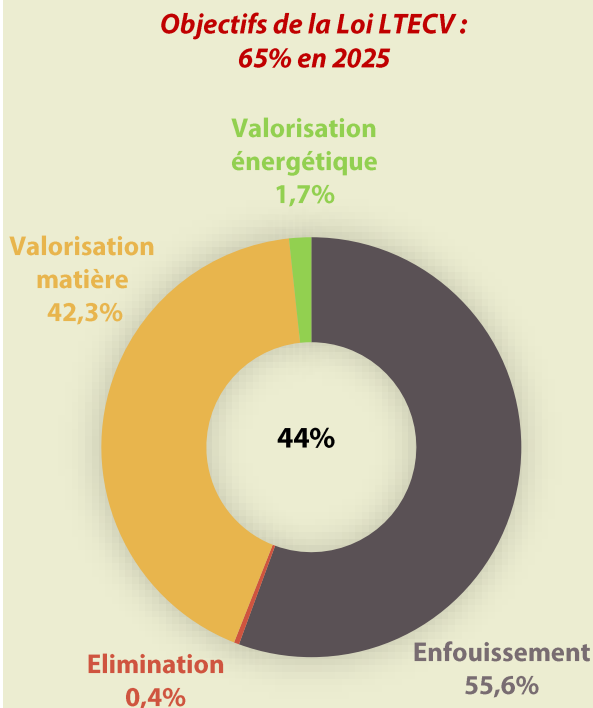
Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets collectés

Evolution des ratios de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) en kg/hab./an

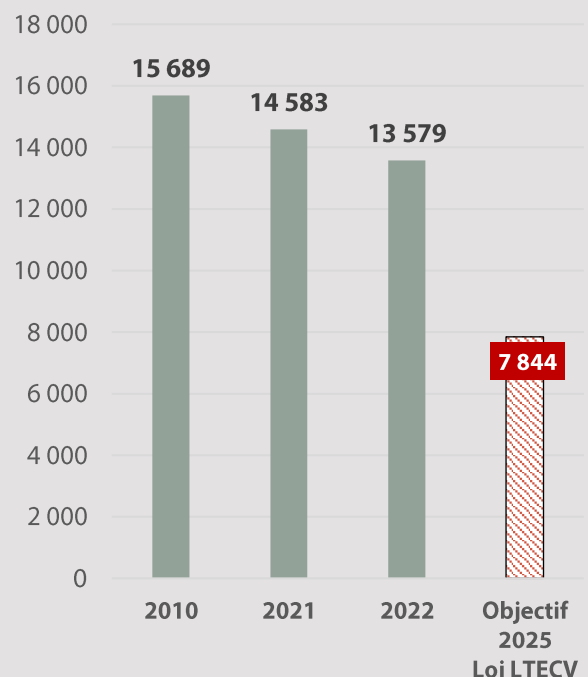


Source : AREC Nouvelle aquitaine pour les données du département et de la région
Source : ADEME, enquête collecte pour les données sur la France

Taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés



Evolution des tonnages des déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage



CHAPITRE 3 :**LA SITUATION FINANCIÈRE****1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Vue d'ensemble

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 963 104,10	G	6 964 547,84
	Section d'investissement	B	1 286 003,26	H	2 409 212,69
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	818 612,50
	Report en section d'investissement (001)	D		J	760 231,88
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	7 249 107,36	= G+H+I+J	10 952 604,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	2 065 730,00	L	266 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 065 730,00	= K+L	266 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 963 104,10	= G+I+K	7 783 160,34
	Section d'investissement	= B+D+F	3 351 733,26	= H+J+L	3 435 444,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 314 837,36	= G+H+I+J+K+L	11 218 604,91

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
101	Aménagement casiers Fauillet	5 400,00	
113	PAV	57 150,00	
114	Acquisition de véhicules de collecte	1 053 000,00	
116	Equipement atelier	2 010,00	
118	PREVENTION	1 800,00	
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	14 700,00	
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQ	891 050,00	266 000,00
24	Aménagement déchèteries	40 620,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R..2311-11 du CGCT).

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 963 950,00	1 421 599,50	78 604,64		463 745,86
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 000 000,00	1 970 871,50			29 128,50
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	2 593 000,00	2 159 648,56	3 849,85		429 501,59
Total des dépenses de gestion courante		6 556 950,00	5 552 119,56	82 454,49	0,00	922 375,95
66	Charges financières	35 000,00	26 028,67	6 197,49		2 773,84
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	8 984,73			11 015,27
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (1 000,00	914,58			85,42
022	Dépenses imprévues	84 850,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		6 697 800,00	5 588 047,54	88 651,98	0,00	1 021 100,48
023 (2)	Virement à la section d'investissement (486 688,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	275 404,00	286 404,56			-11 000,56
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		762 092,00	286 404,56	0,00	0,00	475 687,42
TOTAL		7 459 892,00	5 874 452,12	88 651,98	0,00	1 496 787,90
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

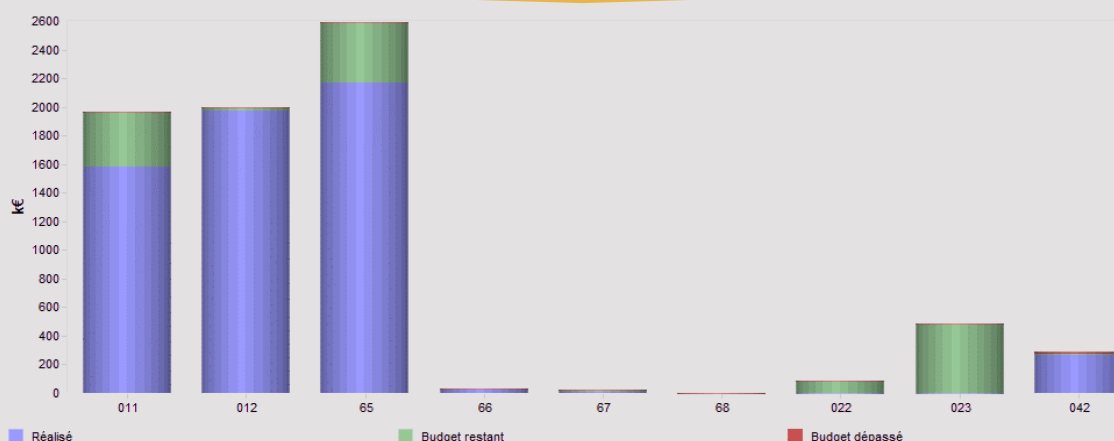
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 000,00	68 382,77			-53 382,77
70	Produits des services, domaine et vent	558 200,00	636 138,08			-77 938,08
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	6 038 780,00	6 207 436,87			-168 656,87
75	Autres produits de gestion courante	4 300,00	11 673,19			-7 373,19
Total des recettes de gestion courante		6 616 280,00	6 923 630,91	0,00	0,00	-307 350,91
76	Produits financiers		22,73			-22,73
77	Produits exceptionnels	25 000,00	33 154,43			-8 154,43
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		6 641 280,00	6 956 808,07	0,00	0,00	-315 528,07
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		7 739,77			-7 739,77
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	7 739,77	0,00	0,00	-7 739,77
TOTAL		6 641 280,00	6 964 547,84	0,00	0,00	-323 267,84
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 818 612,50				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

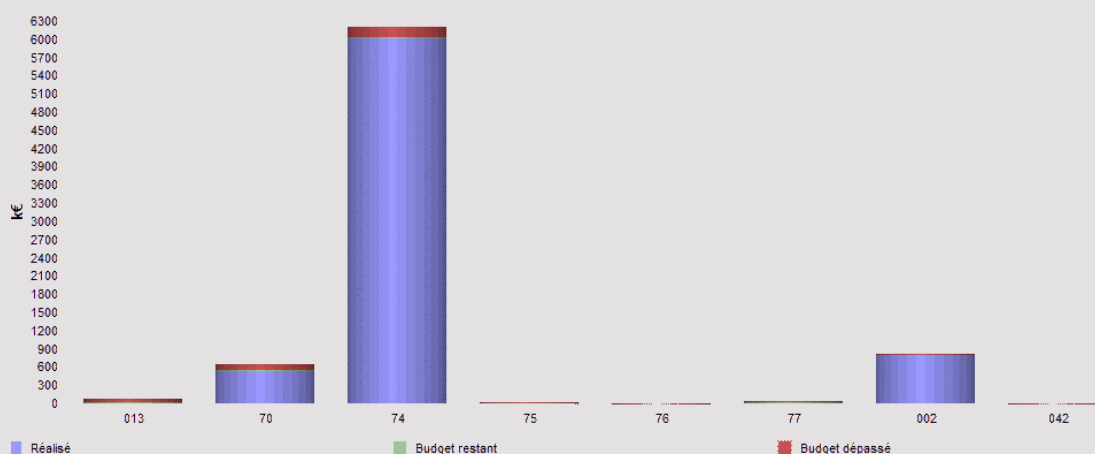
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 963 950,00	1 578 808,78	80,39%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000 000,00	1 970 871,50	98,54%
65	Autres charges de gestion courante	2 593 000,00	2 167 348,26	83,58%
66	Charges financières	35 000,00	32 226,16	92,07%
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	8 984,73	44,92%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	914,58	91,46%
022	Dépenses imprévues	84 850,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	486 688,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 404,00	286 404,58	103,99%
	TOTAL DEPENSES	7 459 892,00	6 045 558,59	81,04%

Recettes de fonctionnement



recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	15 000,00	68 382,77	455,89%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	558 200,00	636 138,08	113,96%
74	Dotations, subventions et participations	6 038 780,00	6 207 436,87	102,79%
75	Autres produits de gestion courante	4 300,00	11 673,19	271,47%
76	Produits financiers	0,00	22,73	0,00%
77	Produits exceptionnels	25 000,00	33 154,43	132,62%
002	Excédent de fonctionnement reporté	818 612,00	818 612,50	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	7 739,77	0,00%
	TOTAL RECETTES	7 459 892,00	7 783 160,34	104,33%

Section d'investissement

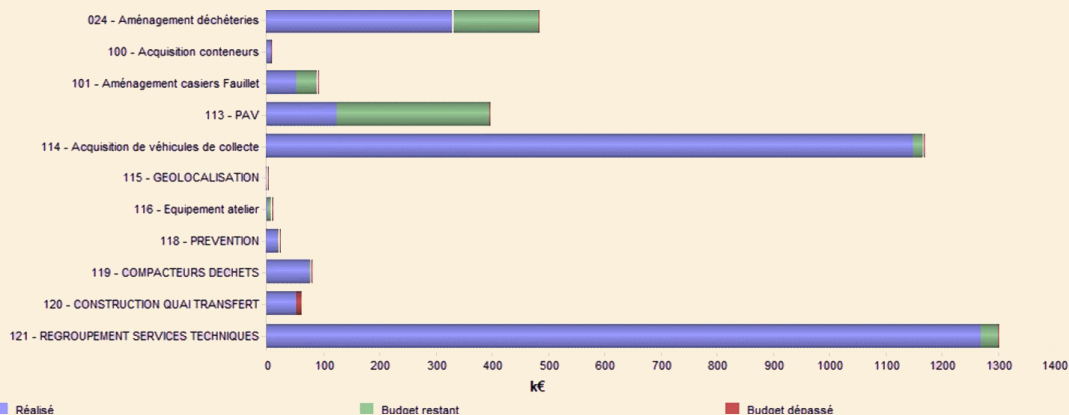
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	3 617 804,00	986 854,62	2 065 730,00	565 219,38
Total des dépenses d'équipement		3 617 804,00	986 854,62	2 065 730,00	565 219,38
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	236 200,00	234 545,66		1 654,34
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		236 200,00	234 545,66	0,00	1 654,34
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		3 854 004,00	1 221 400,28	2 065 730,00	566 873,72
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		7 739,77		-7 739,77
041	Opérations patrimoniales	111 795,00	56 863,21		54 931,79
Total des dépenses d'ordre d'invest.		111 795,00	64 602,98	0,00	47 192,02
TOTAL		3 965 799,00	1 286 003,26	2 065 730,00	614 065,74
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

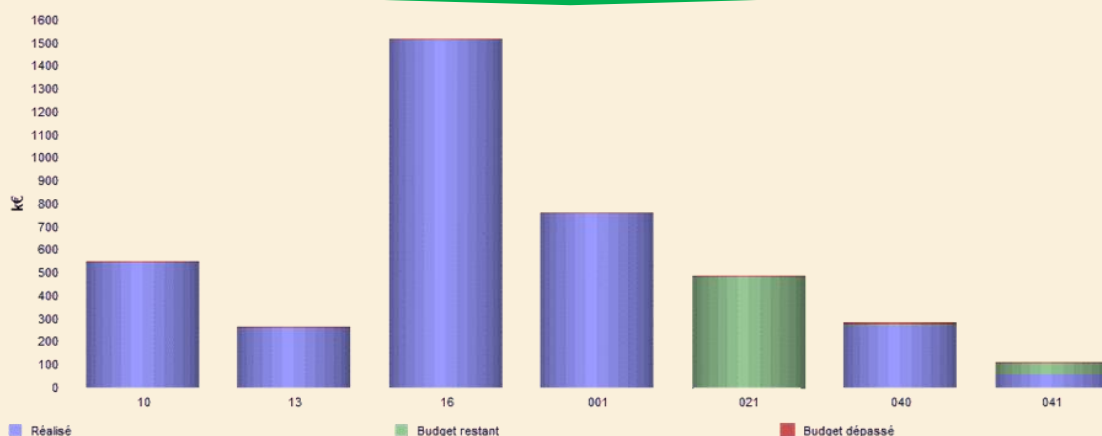
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	266 000,00		266 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 518 000,00	1 518 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		1 784 000,00	1 518 000,00	266 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	447 680,00	447 944,90		-264,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00	100 000,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		547 680,00	547 944,90	0,00	-264,90
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		2 331 680,00	2 065 944,90	266 000,00	-264,90
021	Virement de la section de fonctionnement	486 688,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	275 404,00	286 404,56		-11 000,56
041	Opérations patrimoniales	111 795,00	56 863,21		54 931,79
Total des recettes d'ordre d'invest.		873 887,00	343 267,79	0,00	530 619,21
TOTAL		3 205 567,00	2 409 212,69	266 000,00	530 354,31
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		760 231,88			

Dépenses d'investissement



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	483 400,00	331 133,67	68,50%
100	Acquisition conteneurs	8 500,00	8 496,84	99,96%
101	Aménagement casiers Fauillet	91 700,00	55 119,56	60,11%
113	PAV	396 100,00	124 648,19	31,47%
114	Acquisition de véhicules de collecte	1 168 400,00	1 151 318,25	98,54%
115	GEOLOCALISATION	1 500,00	1 398,00	93,20%
116	Equipement atelier	10 000,00	3 453,82	34,54%
118	PREVENTION	23 704,00	21 468,24	90,57%
119	COMPACTEURS DECHETS	80 000,00	78 360,00	97,95%
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	53 400,00	63 702,55	119,29%
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQUES	1 301 100,00	1 270 202,75	97,63%
	TOTAL DEPENSES	3 617 804,00	3 109 301,87	85,94%

Recettes d'investissement



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et reserves	547 680,00	547 944,90	100,05%
13	Subventions d'investissement reçues	266 000,00	266 000,00	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 518 000,00	1 518 000,00	100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	760 232,00	760 231,88	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	486 688,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 404,00	286 404,58	103,99%
041	Opérations patrimoniales	111 795,00	56 863,21	50,86%
	TOTAL DEPENSES	3 965 799,00	3 435 444,57	86,63%

2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNEE 2022

DEPENSES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
TOTAL 011	20 873,68	465 370,34	139 689,73	12 192,40	34 184,68	672 310,83
TOTAL 012	80 241,42	893 714,79	103 545,24	32 880,33	69 965,63	1 180 347,41
Total 65 – autres charges de gestion	403,00	8 521,08	163 792,28	161,00	1 101,00	173 978,36
Total 66 – Emprunts	0,00	2 425,79	652,40	0,00	11 156,19	14 234,38
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	1 299,34	0,00	0,00	3 000,00	4 299,34
042- opération d'ordre	3 917,37	109 504,47	85 848,45	239,84	0,00	199 510,13
Total 68						
SOUS-DEPENSES FCT	105 435,47	1 480 835,81	493 528,10	45 473,57	119 407,50	2 244 680,45
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00	51 333,40	22 419,06		50 000,00	123 752,46
TOTAL DEPENSES	105 435,47	1 532 169,21	515 947,16	45 473,57	169 407,50	2 368 432,91

RECETTES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
Cpte 013 atténuation de charges	85,28	19 865,31	4 337,67	137,70	24 943,63	49 369,59
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	4 537,50	0,00	0,00	8 258,73	12 796,23
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00	853,30	129 722,80	0,00	0,00	130 576,10
TOTAL 70	0,00	5 390,80	129 722,80	0,00	8 258,73	143 372,33
74 CNASEA et divers	0,00	2 265,47	0,00	0,00	0,00	2 265,47
744 - FC TVA	0,00	490,60	0,00	0,00	79,63	570,23
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	349 586,83	0,00	0,00	349 586,83
TOTAL 74- Dota°-participations	0,00	2 756,07	349 586,83	0,00	79,63	352 422,53
TOTAL 75- Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	0,00	6 040,77	18 872,99	0,00	0,00	24 913,76
Total 042	0,00	21,60	0,00	0,00	0,00	21,60
SOUS-TOTAL	85,28	34 074,55	502 520,29	137,70	33 281,99	570 099,81
74741- Participa° des adhérents	0,00	1 732 395,96	196 054,08	67 680,00	0,00	1 996 130,04
TOTAL RECETTES	85,28	1 766 470,51	698 574,37	67 817,70	33 281,99	2 566 229,85

A financer ou exédent	-105 350,19	-1 446 761,26	8 992,19	-45 335,87	-86 125,51	-1 674 580,64
Avec participations	-105 350,19	234 301,30	182 627,21	22 344,13	-136 125,51	197 796,94

Nombre d'habitants 2022: 45708

TONNAGES		11 775	2 572	343	11 775	
<i>Nbre Heures ou Habitants</i>	3 640,00	7 751,00	3 640,00	333,00	1 820,00	13 544,00
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	- 28,94 €	- 186,65 €	2,47 €	- 136,14 €	- 47,32 €	-123,64
COÛT SERVICES / Habitant	- 2,30	- 31,65	0,20	- 0,99	- 1,88	- 36,64
					- 7,31 €	

AR Prefecture

047-200020550-20230620-DL2023_12-DE
Reçu le 27/06/2023

DEPENSES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIES	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
TOTAL 011	0,00	31 310,92	875 348,40	10 625,34	268,59	41 395,31	69 944,75	1 500 204,14
TOTAL 012	0,00	3 327,38	452 868,44	46 482,62	60 893,03	38 735,02	188 217,60	1 970 871,50
Total 65 – autres charges de gestion	1 908 421,19	0,00	34 353,54	3 938,00	403,00	201,00	42 203,32	2 163 498,41
Total 66 – Emprunts	0,00	10 238,69	5 186,61	0,00	50,06	0,00	2 516,42	32 226,16
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 685,39	8 984,73
042- opération d'ordre	0,00	0,00	27 716,51	15 461,79	5 277,46	0,00	38 438,69	286 404,58
Total 68						914,58		914,58
SOUS-DEPENSES FCT	1 908 421,19	44 876,99	1 195 473,50	76 507,75	67 806,72	80 331,33	345 006,17	5 963 104,10
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00	32 500,00	60 793,20	0,00	5 000,00		12 500,00	234 545,66
								0,00
TOTAL DEPENSES	1 908 421,19	77 376,99	1 256 266,70	76 507,75	72 806,72	80 331,33	357 506,17	6 197 649,76

RECETTES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIES	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
Cpte 013 atténuation de charges	0,00	4,22	17 922,36	0,00	0,00	21,42	1 065,18	68 382,77
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	0,00	0,00	500,00	332 930,20	0,00	0,00	346 226,43
Art. 7089 reprise des matériaux	0,00	0,00	159 335,55	0,00	0,00	0,00	0,00	289 911,65
TOTAL 70	0,00	0,00	159 335,55	500,00	332 930,20	0,00	0,00	636 138,08
74 CNASEA et divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 513,16	3 778,63
744 - FC TVA	0,00	0,00	324,68	0,00	0,00	0,00	0,00	894,91
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	71 148,90	0,00	0,00	5 743,60	37 704,00	484 183,33
TOTAL 74- Dota*-participations	0,00	0,00	71 473,58	0,00	0,00	5 743,60	39 217,16	468 856,87
TOTAL 75- Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 695,92	11 695,92
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	0,00	2 375,10	2 210,57	3 105,00	150,00	0,00	400,00	33 154,43
Total 042	0,00	0,00	0,00	6 973,91	0,00	0,00	744,26	7 739,77
SOUS-TOTAL	0,00	2 379,32	250 942,06	10 578,91	333 080,20	5 765,02	53 122,52	1 225 967,84
74741- Participa* des adhérents	2 188 377,96	0,00	1 416 948,00	137 124,00	0,00	0,00		5 738 580,00
TOTAL RECETTES	2 188 377,96	2 379,32	1 667 890,06	147 702,91	333 080,20	5 765,02	53 122,52	6 964 547,84

A financer ou excédent	-1 908 421,19	-42 497,67	-944 531,44	-65 928,84	265 273,48	-74 566,31	-291 893,65	-4 737 136,26
Avec participations	279 956,77	-74 997,67	411 623,36	71 195,16	260 273,48	-74 566,31	-304 383,65	766 898,08

Nombre d'habitants 2022:

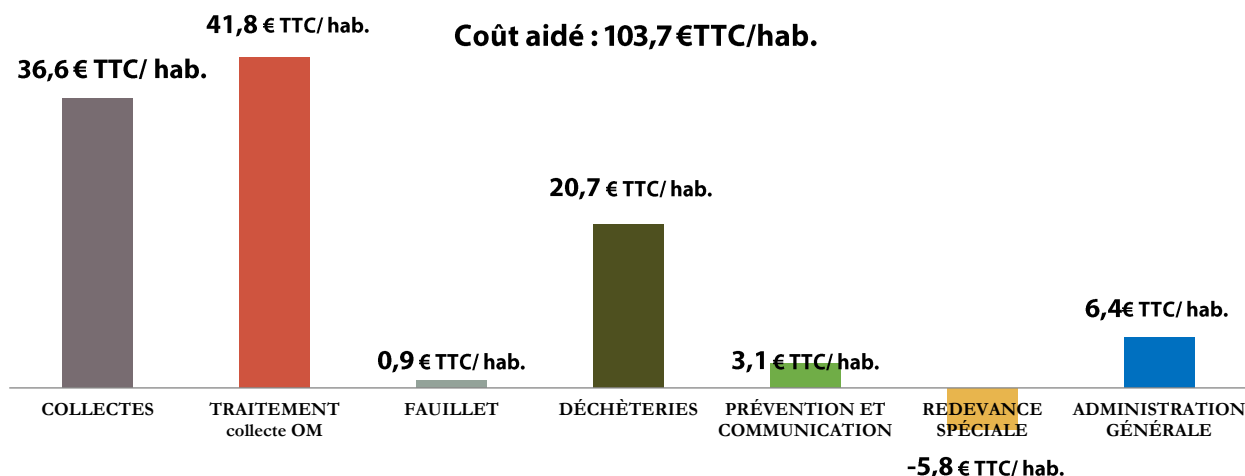
TONNAGES	11 775	-	-	-	-	-	-	-
Nbre Heures ou Habitants		45 708	45 708	45 708	45 708	45 708	45 708	45 708
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	-162,07							
COÛT SERVICES / Habitant	41,75	0,93	20,66	1,44	5,80	1,63	6,39	103,64

TOTAL DES DEPENSES 2022	5 963 104,10 €
TOTAL DES PRODUITS 2022	1 225 967,84 €
Participations 2022	5 738 580,00 €
	1 001 443,74 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE 818 612,50 €

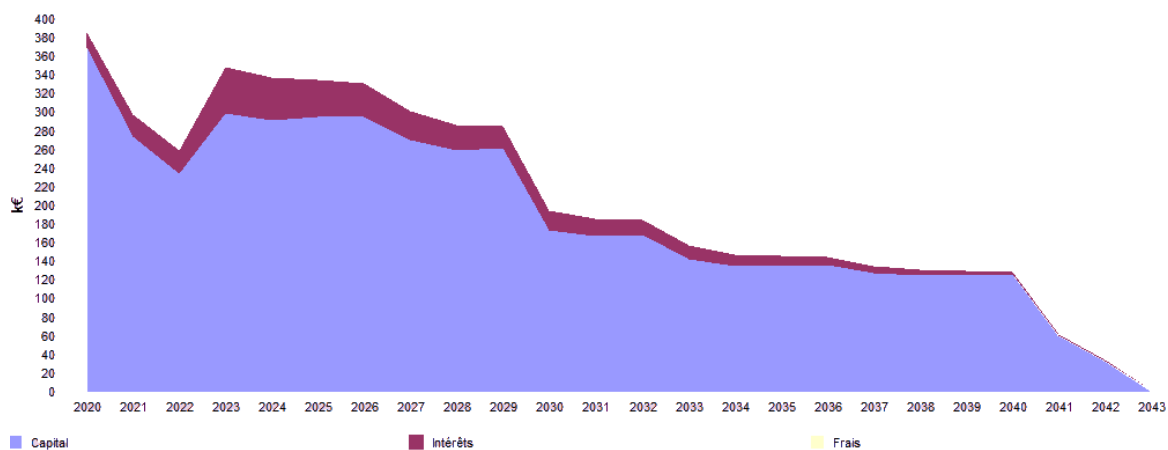
➔ LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention déchets, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées et aides diverses).



3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	370 284,24	16 622,50	0,00	386 906,74
2021	274 223,62	24 339,38	0,00	298 563,00
2022	234 545,66	24 928,85	0,00	259 474,51
2023	298 774,45	50 183,38	0,00	348 957,83
2024	291 909,66	45 502,76	0,00	337 412,42
2025	295 221,21	40 749,49	0,00	335 970,70
2026	296 100,81	35 928,20	0,00	332 029,01
2027	270 922,56	31 461,31	0,00	302 383,87
2028	259 420,55	27 717,95	0,00	287 138,50
2029	262 137,52	23 994,26	0,00	286 131,78
2030	174 380,53	20 823,14	0,00	195 203,67
2031	167 443,14	18 579,57	0,00	186 022,71
2032	168 694,70	16 321,32	0,00	185 016,02
2033	143 379,21	14 162,87	0,00	157 542,08
2034	135 226,26	12 487,03	0,00	147 713,29
2035	135 867,91	10 838,68	0,00	146 706,59
2036	136 524,18	9 175,72	0,00	145 699,90
2037	127 820,39	7 529,90	0,00	135 350,29
2038	125 381,81	5 997,34	0,00	131 379,15
2039	126 083,88	4 459,81	0,00	130 543,69
2040	126 801,87	2 906,38	0,00	129 708,25
2041	61 286,22	1 346,19	0,00	62 632,41
2042	33 787,26	477,30	0,00	34 264,56
2043	2 849,47	5,34	0,00	2 854,81

**4. MONTANT ANNUEL 2022 DES PRINCIPALES
PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾**

Prestataire	Montant annuel en € TTC
FAYAT	223 693.45
GILLARD	170 545.20
GARAGE MONPEYSSEN	98 400
HANTSCH	147 960
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHE	168 712.25
PRODEVAL	60 109.90
SUPER U (carburant)	257 561.18
TAQUI PNEU	67 281.37
TUCOM	138 595.40
VEOLIA PROPRETE AQUITAINE	369 524.14

⁽¹⁾ Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 € TTC/an

CHAPITRE 4 :

PROSPECTIVES 2023-2026

LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES

Ordures ménagères

Harmonisation des circuits de collecte
avec la collecte de proximité

Déploiement de la collecte de proximité

Regroupement des services techniques

Déchèteries

Diagnostic du réseau de déchèteries existant
(flux déchet et flux usager)
et perspectives d'évolution

Prévention et communication

Poursuite des actions de
prévention et de communication

AR Prefecture

047-200020550-20230620-DL2023_12-DE
Reçu le 27/06/2023

SMICTOM LOT - GARONNE - BAÏSE

17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE - 47190 AIGUILLON

TEL : 05 53 79 83 30

www.smictomlgb.fr



**Retrouvez-nous sur Facebook
« Smictom Lot-Garonne-Baïse »**